N° 270 — CXLIVme Année — Un numéro : 5 centimes — Mercredi 19 Novembre 1902

ABONNEMENTS

	1 an	6 mois	3 mois
La Feuille portée à domicile en ville . . . . . fr.	8 —	4 —	2 —
La Feuille portée à domicile hors de ville ou par la poste dans toute la Suisse . . .	9 —	4 50	2 25
A l'étranger (Union postale), envoi quotidien	25 —	12 50	6 25

Abonnement aux bureaux de poste, 10 ct. en sus. Changement d'adresse, 50 ct.

Administration et Abonnements : WOLFRATH & SPERLÉ, Imprimeurs-Éditeurs

La vente au numéro a lieu : Bureau du journal, kiosques, libr. Guyot, gare f.-S., par les porteurs et dans les dépôts

LES MANUSCRITS NE SONT PAS RENDUS.

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL
ET DU
VIGNOBLE NEUCHATELOIS

RÉSUMÉ DES NOUVELLES

BUREAUX : 1, Temple-Neuf, 1

Il n'est pas tenu compte des lettres non affranchies ou anonymes. On s'abonne à toute époque.

RÉDACTION : 6, Concert, 6

Les annonces reçues avant 3 heures (grandes annonces avant 11 h.) paraissent le lendemain.

ANNONCES

Du canton : 1 à 3 lignes.		50 ct.
4 et 5 lignes. . 65 ct. — 6 et 7 lignes		75
8 lignes et au delà. . . . . la ligne		10
Répétition. . . . . » .		8
Avis tardif, 20 ct. la ligne. . . . Minimum		1 fr.
Avis mortuaires, la ligne 15 ct. »		2 fr.
» » répétition. . . . la ligne		10 ct.
De la Suisse et de l'étranger . . » .		15 ct.
Avis mortuaires . . . . . » .		20
Réclames . . . . . » .		30

Lettres noires, 5 ct. la ligne en sus. Encadrements depuis 50 ct.

BUREAU DES ANNONCES : 1, Rue du Temple-Neuf, 1

Autant que possible, les annonces paraissent aux dates prescrites ; en cas contraire, il n'est pas admis de réclamation.

Journal d'annonces paraissant tous les jours, excepté le Dimanche

TÉLÉPHONE 207

PUBLICATIONS COMMUNALES

COMMUNE de NEUCHATEL

Forêt de Chaumont

Vente de bois de feu

A vendre de **gré à gré** aux conditions ordinaires des mises, en bloc ou par lots, en forêt, à domicile ou sur vagon :

environ **220 stères souches** sapin
à Planche du Pont 80 stères
au Chemin de la soif 60 »
sur la Grand'route de Chaumont 50 »
au bas de la Côte 30 »

Pour visiter les assortiments, s'adresser aux gardes-forestiers du Plan et au Champ-Monsieur. Pour traiter s'adresser par écrit au gérant des forêts de la ville

Direction des Finances.

COMMUNE DE NEUCHATEL

Vente de Bois

Le **Samedi 22 novembre 1902,** la **commune de Neuchâtel** vendra, par voie d'enchères publiques et aux conditions qui seront préalablement lues, les bois suivants, situés dans sa forêt de Pierre Gelée s Corcelles :

178 stères sapin.
19 » souches.
1/2 toise mosets.
1147 fagots sapin.
123 billons, 79m394.
55 pièces charpente sapin et épicea, 44m352.
11 tas de perches 1er choix.
3 lots de dépouille.

Rendez-vous à 9 heures du matin à Pierre Gelée, à la maison du garde.

Direction des Finances.

VENTES AUX ENCHÈRES

On vendra, par voie d'enchères publiques, jeudi 20 novembre 1902, dès 9 heures du matin, au local des enchères :

7 alliances, 2 montres or, 55 en argent, 22 en métal, chaînes de montres, **bagues or ;** 1 régulateur, 2 pendules, 1 glace, 1 mandoline, 1 machine à coudre, 2 vélos, des vêtements, etc.

Neuchâtel, le 15 novembre 1902.

Greffe de Paix.

IMMEUBLES A VENDRE

Etude Ed. PETITPIERRE, notaire

Rue des Epancheurs 8

On offre à vendre de gré à gré, **un immeuble situé au quartier de la Maladière,** comprenant maison d'habitation avec **grande lessiverie, jardin et grande terrasse ;** le tout mesure 347 mètres carrés.

Situation avantageuse à un angle de routes et à proximité immédiate du tramway.

Pour tous renseignements s'adresser au soussigné, Ed. Petitpierre, notaire.

VENTE DE VIGNES

Mme veuve Jean Weber-Vogel, à Corcelles, offre à vendre de gré à gré les vignes suivantes :

Cadastre de Corcelles-Cormondrèche :

Article	256.	A Porcena,	354 mètres
»	1611.	Les Clos,	411 »
»	260.	Prieuré,	700 »
»	261.	Derrière la Cure,	711 »
»	266.	Cudeau du Bas,	930 »
»	1613.	»	1075 »
»	1192.	» Haut,	363 »
»	271.	Sur les Rues,	294 »
»	1174.	»	750 »

S'adresser à M. Emile Weber, à Corcelles.

Enchères de vignes à AUVERNIER

Lundi 24 novembre 1902, à 8 h. du soir, au restaurant du Poisson, à Auvernier, il sera exposé en vente par voie d'enchères publiques, les vignes suivantes situées rière Auvernier.

A. *Pour compte de Mme Fritz Girard.*

1. Art. 1156, fo 5, no 22. **Rozet,** vigne de 1018 m², 2,890 ouvriers.
2. Art. 742, fo 5, no 9, **Rozet,** vigne de 321 m², 1,195 ouvrier.

B. *Pour compte de M. Boillat.*

3. Art. 62, fo 7, no 17. **Brena du Plan,** vigne de 708 m², et
4. Art. 63, fo 7, no 26. **Brena du Plan,** vigne de 149 m², 2,433 ouvriers.

Pour tous renseignements, s'adresser au **notaire Ernest Paris, à Colombier,** chargé de la vente.

ANNONCES DE VENTE

JAMES ATTINGER

Librairie-Papeterie, Neuchâtel

LE NOUVEAU PALAIS FÉDÉRAL SUISSE, publié par le Département fédéral de l'intérieur, in 4o illustré, relié . 20.—
LES ANIMAUX VIVANTS, liv. II, . 0.75
LA BIBLE ILLUSTRÉE, relié. . . 24.—
THE MEMOIRS OF PAUL KRUGER, 2 vol., ... 4.—

Auvernier

A vendre, occasionnellement, quelques petites pièces

FROMAGES MAIGRES

Vieux et Salés de la GRUYÈRE

Prix raisonnable. S'adresser à H.-L. Otz, à Auvernier.

Magasin à remettre

A remettre, pour cause de décès, à des conditions avantageuses, magasin d'épicerie-mercerie, situé au centre de la ville.

S'adresser Etude Ad. Berthoud, avocat, rue de l'Hôpital 22.

MONT D'OR FRANÇAIS

en boîtes à 75 ct. la livre

au Magasin de Comestibles

P.-L. SOTTAZ

rue du Seyon —o— NEUCHATEL

ATTENTION !

Le soussigné se trouvera sur la place du Marché de Neuchâtel, JEUDI, avec de la belle **viande de cheval,** première qualité. On achète toujours des chevaux pour la boucherie.

Se recommande,
Eugène Moulin-Brunner.

Tous les jours :

ESCARGOTS

préparés à la mode de Bourgogne

Au magasin de Comestibles

SEINET FILS

Rue des Epancheurs, 8

MONT-D'OR

des Charbonnières

CRÈMERIE PRIN, Hôpital 10

MAGASIN DE CHAUSSURES

G. PÉTREMAND

15, rue des Moulins — Neuchâtel

CAOUTCHOUCS & SNOW-BOOTS

Derniers modèles

Pour messieurs, depuis. . . . . fr. 4.95 à 6.50
» dames, » . . . . . » 2.95 à 4.50
» fillettes et enfants, depuis. . » 2.50 à 4.—

Nouveauté : CAOUTCHOUCS JAUNES

GUÊTRES

en cuir, drap, Jersey, loden, etc., pour dames, messieurs, garçons, fillettes et enfants.

SPÉCIALITÉ DE LA MAISON

TÉLÉPHONE 362 — PRIX MODÉRÉS

Envoi à choix au dehors

Paul TRIPET, Neuchâtel

Même maison à la Chaux-de-Fonds

Seau breveté pour ordures

Ce sceau, entièrement en tôle galvanisée, est incontestablement ce qui se fait de plus solide, pratique et hygiénique. Il est appelé à entièrement supprimer les genres actuellement connus dans le commerce Les trois croquis ci-haut me dispensent de vous démontrer les nombreux avantages qu'il présente.

Assortiment complet de **lampes de table, colonnes, lustres et suspensions.**

Grand choix de nouveautés en **abat-jour** fantaisie, soie et papier. Abat-jour pour bougies.

Globes et tulipes pour gaz et pétrole.

Tubes qualité extra pour Bec Auer. Cette cheminée, de composition absolument nouvelle, a l'avantage de ne pas se déformer ou devenir de teinte laiteuse par l'usage. Prix ; fr. 0 50.

HALLE AUX CHAUSSURES

Rue du Seyon

Gros - NEUCHATEL - Détail

GRAND CHOIX de

CAOUTCHOUCS

pour Dames, Messieurs et Enfants

Caoutchoucs anglais pr Dames

depuis 2 fr. 45

GUÊTRES, MOLLETIÈRES & GUÊTRES CUIR

depuis 1 fr. 45

Semelles feutre depuis 10 cent.
Semelles phénix à 75 cent. le paquet.

SE RECOMMANDE,
Téléphone 635 — **Th. FAUCONNET-NICOUD.**

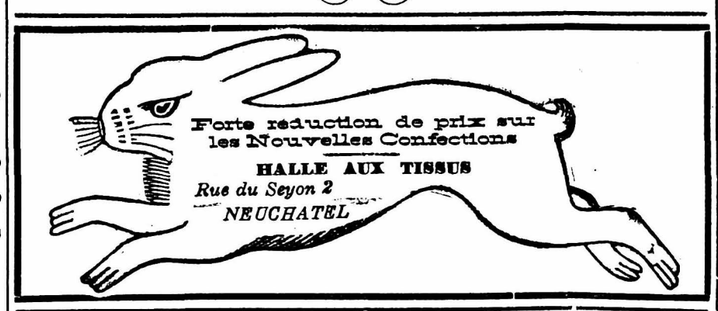

CRÈME GAB

Hygiène de la Peau — **BEAUTÉ ÉCLAT FRAICHEUR** — **Hygiène de la Peau**

La crème Gab donne à la peau un velouté et une souplesse incomparables. Elle est d'une efficacité certaine dans toutes les affections épidermiques. Elle fait disparaître, comme par enchantement, crevasses, démangeaisons, rougeurs, etc.

Dépôt : pharmacie JORDAN

Librairie A.-G. BERTHOUD

NEUCHATEL

Vient de paraître :

LOUIS BOREL, ancien pasteur,

Méditations sur l'Ancien Testament

suivies de prières

pour le culte de famille.

II. Les Hagiographes et les prophètes

in 8o, broché, fr. 3.50
relié fr. 5.—

BIJOUTERIE HORLOGERIE ORFÈVRERIE — Beau choix dans tous les genres

Ancienne Maison JEANJAQUET & Cie. *Fondée en 1833.*

A. JOBIN

Successeur

Maison du Grand Hôtel du Lac

NEUCHATEL

On offre à vendre :

cinq actions de 1000 fr.

chacune de la **Société immobilière Neuchâteloise,** au prix de **900 fr. par titre.** S'adresser à M. Gay, architecte, à Lausanne. H 2847 N

LIQUIDATION de montres

A vendre, en bloc ou séparément, un solde de montres d'excellente fabrication à très bas prix ; ainsi que différentes petites fournitures d'horlogerie. S'adresser Beaux-Arts 15, rez-de-chaussée.

Bon calorifère à vendre d'occasion, à bas prix. S'adresser rue Purry 8, au 2me

Dépôts à Neuchâtel : Epiceries Lüscher et Morthier

PIANOS

HARMONIUMS

Violons - Mandolines - Guitares

Seul dépositaire dans le canton des célèbres fabriques de pianos de 1er ordre, telles que : Julius Blüthner, Th. Steinweg, Nachf. Pleyel, etc.

HUGO-E. JACOBI

facteur de pianos

9 et 11, Rue Pourtalès, 9 et 11

1er étage

NEUCHATEL

MAGASIN LE PLUS GRAND

et le mieux assorti du canton

VENTE — ÉCHANGE — LOCATION

Réparations et accords de pianos et harmoniums

Recommandé par les principaux professeurs de musique.

Pianos d'occasion à prix avantageux

THÉ DE CHINE et Ceylan

Hélène-E. Vaucher, Couvet

1/2 k. Souch : à 5 fr. Souch : mélangé 4 50 Congou 3 fr. 50. Ceylan 2.80.

Qualité supérieure. Envois franco.

Dépôts à Neuchâtel :

Librairie A.-G. BERTHOUD, Seyon ; Mme Marie COULIN, Industrie 2 ; Mlle L'EPLATTENIER faub. de l'Hôpital 30.

POUR CADEAUX

Magasin de coiffure — Rue de l'Orangerie

Liquidation de tous les articles en magasin, tels que : Parfums, Brosserie en tous genres, Peignes Flacons divers, Vaporisateurs, Eponges fines et ordinaires, etc.

FORT RABAIS

Se recommande, **Cécile BEDEAUX, coiffeuse.**

KUCHLÉ-BOUVIER & FILS

vendront de gré à gré les meubles et étoffes restant de la vente aux enchères.

PRIX TRÈS BAS

Le magasin rue du Seyon sera ouvert dès jeudi 20, de 10 heures à midi et de 2 à 4 heures.

Eclairage électrique

MARTIN LUTHER

Place Purry 7

Autorisé par la Commune

INSTALLATIONS COMPLÈTES DE LUMIÈRE ÉLECTRIQUE

Beau choix de Lustres et Lampes électriques - Tulipes - Abat-jour en tous genres

CATALOGUES ET DEVIS A DISPOSITION

Sonneries - Téléphones - Alarmes, etc. c.o.

Le plus beau cadeau pour Noël et Nouvel-An est :

un beau portrait AGRANDISSEMENT

que l'on peut se procurer, à des prix sans concurrence, à l'atelier artistique du professeur

A. VIARO, rue du Seyon 5

NEUCHATEL

On est prié de donner les commandes le plus tôt possible.

Hermann PFAFF & Cie

Place Purry 7

NEUCHATEL

GRAND CHOIX DE MONTRES FANTAISIE

Chronomètres

Réparations

MAGASIN P. MARET

A vendre à moitié prix des lots d'articles suivants :

Corsets.
Porte-monnaie.
Corbeilles fantaisie.
Nappes à thé, chemins de table.
Tapis, ouvrages faciles pour enfants.

H. BAILLOD

Rue des Epancheurs 4

NEUCHATEL

Grand choix DE

FOURNEAUX

à pétrole

Fourneaux inextinguibles

COKE & ANTHRACITE

Dépôt des remèdes

Electrohoméopathiques

AUTHENTIQUES

de M. le comte Mattei, chez Mme L. Frech, rue de l'Oratoire 3, 1er.

Vente de mercerie à tout prix. c. o.

Confiserie - Pâtisserie

CHARLES HEMMELER

Rue Saint-Maurice 1

TOUS LES JOURS : c.o.

PATÉS FROIDS

(au détail, 50 cent. la tranche)

— Spécialité de la maison —

BEL ASSORTIMENT de fromages

Parmesan, Gorgonzola et Limbourgs. Arrivée de beaux Mont-d'Or de la Vallée.

Se recommande,
M. Desmeules
Trésor 9.

Sirop de framboises

garanti pur, 10 kilos franco, port et emballage, 12 fr. 50.

Ed. Béguin, pharmacien, Travers.

ATTENTION !

TOURBE, petite et grande, bien sèche, fr. 7 — le mètre.

BRIQUETTES, fr. 4.40 les 100 kilos ; la douzaine, 20 cent.

ANTHRACITE, fr. 6.40 les 100 kilos.

Ecluse 7, Badetscher.

OCCASION

A vendre, faute d'emploi, 2 machines à tricoter en parfait état, dont une presque neuve, à moitié prix. L'apprentissage sera fait gratuitement. S'adresser par écrit au bureau de la Feuille d'Avis sous R. L. 813.

VENTE DE VIGNES, à PESEUX

Le samedi 29 novembre 1902, à 8 heures du soir, à l'Hôtel des XIII Cantons, à Peseux, il sera exposé en vente, par voie d'enchères publiques, les immeubles suivants :

Immeubles appartenant aux enfants de Mme Louise Jung née Py :

I. Cadastre d'Auvernier

1. Article 1016, plan folio 27, no 5. **Goutte d'or,** vigne de 820 mètres (2.330/00 ouvriers).

II. Cadastre de Corcelles-Cormondrèche

2. Article 1410, plan folio 8, no 5. **Arniers,** vigne de 675 mètres (1.915/00 ouvrier).
3. Article 1409, plan folio 7, no 25. **Porcena,** vigne de 2,280 mètres (6.475/00 ouvriers).

Cette vigne de Porcena est reconstituée en partie en cépages américains.

Immeubles appartenant à la veuve et aux enfants de Jules Duvoisin :

Cadastre de Peseux

1. Article 208, plan folio 7, no 23. **A Boubin,** vigne de 776 mètres (2.203/00 ouvriers).
2. Article 417, plan folio 7, no 22. **A Boubin,** vigne de 468 mètres (1.328/00 ouvrier).
3. Article 949, plan folio 20, no 45. **Aux Guches,** vigne de 866 mètres (2.458/00 ouvriers).

Cadastre de Neuchâtel

4. Article 419, plan folio 72, no 18. **A Draize,** vigne de 1062 mètres (3.015/00 ouvriers).

S'adresser, pour voir ces immeubles et pour les conditions de la minute de vente, en l'Etude du notaire soussigné, à Corcelles.

F.-A. DEBROT, notaire.

MAGASIN de COMESTIBLES

P.-L. SOTTAZ

Rue du Seyon — NEUCHATEL

Arrivage régulier de marée, cabillaud, raie, aigrefin, merlans, soles, aux prix du jour.

Lièvres frais à 80 ct. la livre

Mariné au vin à 1 fr. 10 la livre.

!SUCCÈS!

Goûtez et vous apprécierez nos

Bonbons à l'Eucalyptus

ET NOS

Pastilles gomme à l'Eucalyptus

excellents pour les **rhumes chroniques** et **récents.** Plus efficaces que tout autre produit analogue. En vente partout.

Seuls fabricants, H. 2765 C.

NOZ & RENAUD, Les Brenets.

DENTIFRICES DE CHOIX

FABRICATION IRRÉPROCHABLE

Sur demande, envoi franco du prix courant avec le mode d'emploi et instructions détaillées sur l'hygiène de la bouche.

DÉTAIL, DEMI-GROS

F. NADENBOUSCH

CHIRURGIEN-DENTISTE

NEUCHATEL (SUISSE)

Fromage de la Brévine

au détail et par meules

Crèmerie PRISI, Hôpital 10

EMULSION

d'huile de foie de morue

aux hypophosphites de chaux et de soude Employée avec succès depuis plusieurs années et recommandée spécialement pour les enfants.

Pharmacie F. Jordan

Médaille d'argent : Exposition nationale

GENÈVE 1896

FUMIER

de vache, 1re qualité, livrable dans toutes les gares du vignoble, à un prix défiant toute concurrence. S'adresser à F. Graff, Corcelles. c.o

ON DEMANDE A ACHETER

AVIS

On demande à acquérir séparément: Matile, Musée historique de Neuchâtel et Valangin, le troisième cahier du Tome IIIe. S'adresser à la librairie A.-G Berthoud.

AVIS DIVERS

On cherche à **REPRENDRE,** dans un village du vignoble, un

CAFÉ-BRASSERIE

S'informer du no 835 au bureau de la Feuille d'Avis.

Restaurant du Concert

A toute heure :

Escargots

Civet de lièvre

Choucroute garnie

Poissons frits

TRIPES mercredi et samedi

Réparations de Pendules

avec grandes et petites sonneries

J. REYMOND, Orangerie 6

Pour trouver rapidement une place à Genève, en Suisse ou à l'Etranger, écrire à

l'Agence DAVID, à Genève.

LEÇONS

français, peinture, dessin, données par une dame qui a de l'expérience dans l'enseignement de ces branches. S'adresser rue des Beaux-Arts 13, 2me, à gauche.

REPRÉSENTATION

Une des plus importantes maisons de Tissus, Nouveautés, Toileries, etc., offre la représentation de ses articles à personne qualifiée ayant si possible déjà représenté une maison analogue. Forte provision. Offres sous chiffres V. 3271 C. à l'agence de publicité Haasenstein & Vogler, la Chaux-de-Fonds.

HOTEL DE NEUCHATEL

26, Rue de Berne - GENÈVE

CHAMBRE DEPUIS 1 fr. 50

Lumiere électrique

Portier à la gare

Se recommande: Charles HUGUENIN.

LEÇONS DE CHANT

ET

Cours de Solfège

Mlle DUVANEL

Eleve de Ketten

S'adresser pour renseignements et nouvelles inscriptions au magasin de musique Sandoz-Lehmann.

Grande Salle des Conférences

MERCREDI 19 NOVEMBRE 1902

à 8 ½ heures du soir

CONFÉRENCE

PAR

ALEXANDRE ZÉVAÈS

Ancien député à la Chambre française

SUR

LA QUESTION SOCIALE

Le mouvement socialiste international et l'organisation ouvrière

ENTRÉE : 50 centimes - RÉSERVÉES : 1 franc

Billets en vente à l'avance au magasin de location W. SANDOZ et le soir à l'entrée de la salle.

Cours de sténographie française

pour dames et demoiselles

Mme **Tartaglia** ouvrira un cours de sténographie « **Aimé Paris** » le mardi 25 novembre, Nouveau Collège des Terreaux, de 4 à 5 h. ½ ou de 8 à 9 h. ½ du soir, suivant les désirs exprimés.

Pour renseignements et inscriptions, s'adresser Villamont 25, tous les jours, de 1 à 3 heures, ou par écrit en indiquant l'heure qui convient.

L'Etude G. ETTER, notaire

est transférée dès ce jour

8, rue Purry, 8, au 2me étage

Notariat, affaires immobilières et hypothécaires, gérances, encaissements, etc. **Assurances** vie et accidents.

COURS GRADUÉ

DE

Coupe, Confection, Lingerie, Layette

DONNÉ PAR

Mme E. JAEGER, Terreaux 7

Mme JÆGER fournit tous les patrons aux dames et demoiselles qui désirent travailler chez elles.

Société fédérale de Sous-Officiers

SECTION DE NEUCHATEL

Commencement des cours d'ESCRIME et d'ÉQUITATION

Equitation, mercredi 19 courant, à 8 heures du soir, au Manège.

Escrime, jeudi 20 courant, à 8 heures du soir, halle de gymnastique du Collège de la Promenade.

Les membres et les amis de la société qui désireraient suivre ces cours, pourront encore se faire inscrire aux dates ci-dessus.

Le Comité.

CONFÉRENCE

La Société d'Horticulture

de Neuchâtel et du Vignoble, sous les auspices du département de l'Industrie et de l'Agriculture, fera donner, dimanche 23 courant, à 4 heures du soir, au Collège de la Promenade de Neuchâtel, une conférence sur : **Les meilleures variétés de fruits pour notre canton.**

Conférencier : M. A. NERGER.

Le Comité.

Attention!

Il me revient que plusieurs marchands se permettent de vendre « soi-disant pour mon compte » dans les maisons particulières. J'ai l'avantage d'annoncer à mon honorable clientèle et au public en général que je n'autorise personne à visiter la clientèle bourgeoise, ceci pour éviter des malentendus.

Veuve BONNOT, Evole 1.

Sainte Bible illustrée

Reçu avec reconnaissance :

Un anonyme du Jura bernois. fr. 3.—

Neuchâtel, une promesse . . » ?.—

HÆMMERLY-TRIPET.

Salle circulaire du Collège latin

Mardi 25 novembre 1902

à 5 h. après-midi

CONFÉRENCE

donnée par Monsieur

P. BREUIL

Sujet:

BERLIOZ

(1803-1869)

Introduction psychologique à l'œuvre musicale de Berlioz.

Entrée 2 fr.

Pensionnats, Etudiants, 1 fr. 50

Billets chez Mlles Godet, rue St-Honoré, et chez M. W. Sandoz, éditeur, Terreaux 3.

TRIPES

tous les MERCREDIS et SAMEDIS

ON SERT A L'EMPORTÉ

Brasserie Helvetia

Quelle famille protestante recevrait

en pension

et à prix modéré, une jeune fille de 14 ans désirant apprendre le français et qui doit fréquenter l'école ? Prière d'adresser offres avec renseignements et prix sous initiales Z. S. 8518 à Rodolphe Mosse, à Zurich. Z. 8831 c.

GRANDE SALLE DES CONFÉRENCES

NEUCHATEL

Samedi 22 novembre 1902

à 8 heures du soir

Concert-Conférence

donné par

M. René Lenormand

Mlle Lilly Proska

(du Quatuor lyrique)

M. G. Mauguière

(de l'Opéra comique)

Le lied allemand et la mélodie française

PROGRAMME :

1. **Le lied allemand et ses origines :** Audition de Lieder de Schubert et de Schumann.
2. **La mélodie française :** Audition de mélodies de Massenet, G. Fauré, René Lenormand, G. Sandré, Chausson, Duparc.
3. **Le lied moderne hors de France:** Audition de Lieder de J. Brahms, G. Doret, Borodine, Grieg.
4. **Conclusion.**

La Conférence sera faite par M. René Lenormand.

PRIX DES PLACES :

Amphithéâtre, 3 fr. Parterre, 2 fr. Non-numérotées, 1 fr.

Location chez M. W. Sandoz, éditeur, et le soir du concert à l'entrée de la salle.

Monsieur et Madame Louis JACOT-HILFIKER et leurs familles remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné tant de sympathie dans les jours d'épreuve qu'ils viennent de traverser.

Neuchâtel, le 18 novembre 1902.

Monsieur Louis-Numa BENOIT et les membres de sa famille expriment leur vive reconnaissance à toutes les personnes qui leur ont témoigné de la sympathie dans le grand deuil qui vient de les frapper.

La famille de Mademoiselle Elise PINGEON remercie bien sincèrement toutes les personnes qui lui ont témoigné tant de sympathie à l'occasion de son deuil.

Colombier, 17 novembre 1902.

CONVOCATIONS & AVIS DE SOCIÉTÉS

Société Coopérative de Consommation de Neuchâtel

Remboursement d'obligations

Les obligations hypothécaires du 16 octobre 1899, numéros 217, 269, 284, sont sorties au 4me tirage et seront remboursées à partir du 31 janvier 1903. Elles cesseront de porter intérêt dès cette date.

Neuchâtel, le 10 novembre 1902.

Le Comité.

Compagnie

DES

FAVRES, MAÇONS ET CHAPUIS

L'assemblée générale règlementaire aura lieu à l'hôtel de ville, samedi **29 novembre,** à 2 heures précises de l'après-midi.

Les communiers de Neuchâtel habitant la circonscription, âgés de 19 ans, qui désirent se faire recevoir de la compagnie, doivent adresser leur demande au soussigné, jusqu'au mercredi 26 novembre, à 6 heures du soir.

Neuchâtel, le 18 novembre 1902.

Le secrétaire de la Compagnie,

Beaujon, notaire.

NOUVELLES POLITIQUES

Allemagne

Une grande assemblée de Polonais, a discuté la position à prendre vis-à-vis des députés polonais au Reichstag, qui se sont montrés favorables au tarif douanier. Après une discussion qui a duré plusieurs heures, l'assemblée a voté une résolution condamnant l'attitude du groupe polonais au Reichstag, attitude qui paraît inconciliable avec les intérêts polonais. Les socialistes polonais se sont montrés particulièrement violents et ont insisté sur la nécessité de remplacer les députés actuels polonais par des socialistes.

— Trois cents électeurs du centre de Haguenau et de Wissembourg ont décidé la fondation d'un parti du centre en Alsace-Lorraine.

— La « Kœlnische Volkszeitung » assure qu'au cours du dîner parlementaire offert par le président du Reichstag, le gouvernement et la majorité du Reichstag ont discuté la question de l'établissement d'une nouvelle base d'entente au sujet du tarif douanier. On assure que le Reichstag pourra de nouveau aborder jeudi la discussion du tarif douanier.

— Le « Vorwærtz » dit que M. Krupp va lui intenter une action pénale en diffamation pour un article intitulé «Krupp dans l'Ile de Capri», article à la suite duquel le numéro du journal a été confisqué et qui contiendrait, au dire du célèbre fondeur d'Essen, de nombreux mensonges. La police a fait des perquisitions dans les bureaux du «Vorwærtz» sans découvrir le manuscrit de l'article incriminé. Des recherches ont été poussées jusque dans les pupitres de députés au Reichstag. Des réclamations énergiques vont être faites contre ces agissements inconstitutionnels. Dans un grand nombre d'établissements publics le numéro du «Vorwærtz» a été saisi par la police.

Italie

On mande de Copenhague au « Daily Telegraph » que des négociations sont engagées en vue de faire coïncider la visite du tsar à Rome avec celle de M. Loubet. Toutefois, l'attitude du pape à l'égard de la visite de M. Loubet rend les pourparlers incertains et obligera probablement le président de la République à choisir une autre ville que Rome pour y rencontrer le roi d'Italie. Si le tsar et M. Loubet ne se rencontrent pas à Rome, ils auront une entrevue en mer. Le tsar quittera Saint-Pétersbourg le 20 février et sera absent pendant un mois environ.

Grèce

Une dépêche de la Canée dit que 70 soldats sur 300 qui avaient terminé leur temps ont pris d'assaut la maison du général, en réclamant leur solde qui ne leur a pas été payée depuis des années. On a fait remettre 25,000 fr. aux mutins.

Serbie

En présence de l'opposition que lui fait le parti radical, le cabinet Velimirovitch songerait à donner sa démission.

On mande de Vienne à la « Morgen Post » que des événements graves semblent se préparer à Belgrade. Les jours du cabinet sont comptés. Le roi persiste à vouloir constituer un ministère purement radical. On a imprimé, dans le plus grand secret, à l'imprimerie nationale, une proclamation royale par laquelle le frère de la reine Draga est désigné comme héritier du trône. Sur le conseil de Vienne, la publication de cette proclamation n'a pas été faite.

Chine

Les autorités chinoises ont saisi les mines de Tong-Chang, qui sont actuellement gardées par les troupes chinoises. Le drapeau anglais qui flottait sur les travaux d'exploitation a été amené. Cette mesure énergique est prise, dit-on, contre les Belges de Tong Chang, qui ont essayé de faire des sondages à côté des puits anglais.

NOUVELLES SUISSES

Le président Steijn à Clarens. — On écrit de Clarens, à la « Gazette de Lausanne» :

« L'excellent climat de Clarens paraît très bien convenir à l'ancien président Steijn.

Le vénéré malade, quoique encore obligé de garder le lit ou de rester couché sur une chaise longue, va beaucoup mieux.

Il peut participer à une conversation sans trop de fatigue, tandis qu'il pouvait à son arrivée à peine prononcer quelques mots.

Dimanche il a reçu la visite d'un de ses compatriotes, M. Schalk Burger, qui restera quelques jours son hôte.

Quelques-uns des enfants de M. Steijn fréquentent nos écoles, un des fils continue son instruction dans un pensionnat d'ancien renom, à La Tour-de-Peilz.

Mme Steijn ne se montre pas souvent dans nos rues. Les étrangers qui la rencontrent ne se doutent pas que cette femme à la mise si simple a assisté de près à une page de l'histoire contemporaine, à la disparition glorieuse d'un Etat libre et indépendant ».

La neige. — On signale de toutes les parties de la Suisse centrale et occidentale que la neige a commencé à tomber hier matin à 6 heures avec violence et sans discontinuer.

Légation suisse à Washington. — Une information publiée par un journal zuricois, suivant laquelle le Conseil fédéral aurait songé à offrir de nouveau le poste de ministre de Suisse à Washington à M. E. Frey, ancien conseiller fédéral, paraît bien être exacte. Mais, suivant des renseignements pris à bonne source, M. Frey aurait refusé.

Aux dernières nouvelles, on annonce que le Conseil fédéral a nommé M. F. du Martheray, conseiller de légation à Rome au poste de ministre de Suisse à Washington, où il remplace M. Pioda.

M. Pioda est déjà de retour en Europe; il s'est présenté vendredi au président de la Confédération; il se rendra incessamment à son poste à Rome.

ZURICH. — Jeudi dernier, les membres de la Cour d'assises de Zurich ont eu le plaisir de voir au banc de la défense un avocat en jupons, Mlle Mackenroth, docteur en droit. Il s'agissait d'une affaire des plus délicates, dans laquelle était inculpée une jeune femme. Mlle Mackenroth a plaidé si chaleureusement la cause de sa malheureuse cliente que le jury unanime a rendu un verdict d'acquittement.

Voilà un début qui promet!

— Le nombre des étudiants immatriculés à l'Université de Zurich pour le semestre d'hiver 1902-1903 est de 888, dont 214 dames. Ces étudiants se répartissent comme suit dans les facultés:

Théologie 20, sciences 128 (dont 5 dames), médecine 392 (154 dames) médecine vétérinaire 40, philosophie 308 (55 dames).

SAINT-GALL. — Un garde-chasse et un gendarme ont surpris dans le territoire des Kurfirsten quatre braconniers et se sont emparés de l'un d'eux. Tandis que la colonne descendait sur Unterwasser, les trois braconniers qui avaient pris la fuite lui ont tiré dessus, et le prisonnier a réussi à s'échapper.

VALAIS. — La Société des carabiniers de Monthey, réunie dimanche en assemblée, a décidé, à l'unanimité, de se charger du tir cantonal valaisan de 1903.

CANTON DE NEUCHATEL

Travers. (Corr.) — Lundi, à 11 1/2 h., à la gare de Travers, une voiture est sortie des rails à l'aiguille. Il en est résulté la suppression du train de voyageurs montant à 11 h. 16.

Buttes. (Corr.) — On pouvait voir ces derniers jours à la Plata sur Buttes, un pommier chargé de fleurs. Ce fait est assez rare pour être signalée, la neige recouvrant maintenant le sol.

GRAND CONSEIL

Séance du 18 novembre.

Présidence de M. J. Calame-Colin, président

Nomination. — M. C.-L. Perregaux est nommé, par 51 voix, suppléant du tribunal du Val-de-Travers en remplacement de M. J. Roulet, démissionnaire. M. H.-L. Vaucher a obtenu 28 voix.

Rapports du Conseil d'Etat. — Deux rapports sont déposés sur le bureau. Dans l'un, il est proposé de passer à l'ordre du jour sur une demande de secours présentée par Mme Eva Béguin, réduite à la détresse par la mort de son mari, cantonnier aux Bayards. Dans l'autre, le Conseil d'Etat demande l'autorisation de faire procéder à une expropriation pour la correction de la route cantonale en prolongement de la rue Léopold Robert à la Chaux-de-Fonds. — Les conclusions du second rapport sont adoptées vers la fin de la séance. Le premier objet est renvoyé à la commission des pétitions.

Budget. — M. G. Leuba, président de la commission du budget, explique que le postulat relatif au secrétariat ouvrier à la Chaux-de-Fonds est retiré, ensuite de l'accueil un peu frais que lui a fait le Conseil d'Etat, qui n'avait pas été préalablement consulté.

M. Neuhaus, qui a fait minorité, déclare que l'Union ouvrière de la Chaux-de-Fonds croit nécessaire l'organisation d'un secrétariat ouvrier dans un aussi grand centre ouvrier et il espère que le Grand Conseil, qui vote facilement la création de nouveaux postes de fonctionnaires, reconnaîtra le bien-fondé de la demande de l'Union ouvrière. Il maintient donc le postulat.

MOTION D'ORDRE

Elle est présentée par M. E. Lambelet. L'honorable député dit que dans ces derniers dix ans, il y a eu un déficit moyen de 18,000 fr. Ce n'est pas extraordinaire. Le budget pour 1902 prévoyait 700,000 francs de déficit; nous ne savons encore ce que sera celui-ci. Au budget de 1903, le déficit est présumé à 900,000 fr.

La situation n'est pas ordinaire; elle effraie le pays. Notre budget n'est pas établi sur des bases assez solides; il ne tient pas compte de toutes les charges créées par des lois et décrets (subventions pour construction d'établissements scolaires, pour 100,000 fr. par an, somme qu'on demande à un emprunt; subventions pour construction de routes, pour drainage, pour correction de rivières; la situation prise par l'Etat de Neuchâtel dans la constitution de la nouvelle société anonyme d'exploitation du Jura-Neuchâtelois, et tandis qu'ici les communes font face au déficit par la voie budgétaire, l'Etat recourt à l'emprunt: même observation touchant les déficits du Ponts-Sagne-Chaux-de-Fonds).

D'autre part, nous considérons comme une recette courante le revenu provenant des mines d'asphalte, soit d'un capital qu'on détruit et à la reconstitution duquel on devrait pourvoir en distrayant chaque année à cette intention une partie du revenu de la mine.

Il importe donc d'aviser et d'une façon urgente. Le Grand Conseil ne peut entrer sans autre en matière sur le budget; ses derniers votes en sont la preuve. Mais pour remédier à la situation sérieusement, il convient d'assurer à l'Etat des recettes suffisantes pour parer au déficit en examinant avant tout les motions financières. L'orateur en fait la proposition.

M. Lambelet vise en particulier la motion Paul Jaccard et consorts concernant l'impôt sur les successions en ligne directe et la motion E. Lambelet et consorts sur l'impôt du timbre.

M. O. de Dardel s'associe aux considérations de M. Lambelet sur la situation financière, mais il trouve précipitée la mesure proposée. Il la croit capable de jeter le pays dans une inquiétude plus grande qu'elle l'est actuellement; capable, aussi, de conduire à l'enterrement de certaines motions, celle, en particulier, qui vise la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Il propose donc d'aborder le budget et de renvoyer à une session extraordinaire, en décembre, la discussion des motions financières.

M. Quartier-la-Tente, président du Conseil d'Etat, dit que la situation actuelle résulte en partie de la création d'institutions bienfaisantes (Perreux, assurance populaire), en partie de l'insuffisance de l'amortissement des emprunts, en partie aux subventions. On a parlé d'économie, mais on ne met guère le Conseil d'Etat à même d'en faire; le postulat même de la commission du budget, tendant à la classification selon leur opportunité des travaux demandés à l'Etat, ne donnera pas le résultat attendu, car l'exemple du canton de Vaud nous fait voir que l'imprévu joue un rôle important en cette matière. Au reste, le Conseil d'Etat accepte la motion d'ordre de M. Lambelet.

M. G. Leuba déclare que par 5 voix contre 3, la commission du budget s'est ralliée à la motion Lambelet.

M. Eug. Bouvier a fait minorité parce que les chiffres du budget ne pourront pas être changés.

M. E. Dubied propose le renvoi de la discussion du budget et des motions financières à une session extraordinaire qui aurait lieu la semaine prochaine.

M. F. Soguel combat ce renvoi. Il importe qu'on discute sans retard des motions déjà souvent renvoyées.

M. O. de Dardel fait observer que c'est au Conseil d'Etat qu'incombe la responsabilité des retards; il pense donc que, comme moyen terme, la motion de renvoi peut être votée.

M. Arnold Robert, président de la commission de la revision de la loi sur l'impôt direct, déclare que les retards ne proviennent pas de la commission, car celle-ci a eu à examiner d'étranges propositions. Dans ces conditions, M. Robert comprend l'affirmation de M. de Dardel; il est possible, ainsi que l'a dit M. Dubied, que certains députés soient pris par surprise.

M. E. Lambelet estime que tous les députés sont censés pouvoir discuter les mesures à prendre en présence de ce fait nouveau extraordinaire: la présentation d'un budget avec un déficit de 900,000 francs.

M. Dubied répète qu'il a parlé de renvoyer à la semaine prochaine motions et budget, et qu'il entend bien que les motions doivent être discutées avant le budget.

M. Brunner appuie la motion Lambelet.

M. Soguel, conseiller d'Etat, justifie le changement d'opinion du Conseil d'Etat par la gravité de la situation.

M. P. de Meuron soutient la motion Dubied: ce n'est pas un retard de huit jours dans une discussion qui aggravera la situation; en revanche, il permettra à chacun de se préparer et de se documenter.

M. Eug. Borel fait remarquer que les motions figurent à l'ordre du jour de cette session; chacun a pu se préparer à les discuter. D'autre part, il n'est pas facile de réunir le Grand Conseil à toute époque. Mais, avant tout, le Grand Conseil unanime doit voter la prise en considération des deux motions, les députés faisant abstraction de leurs préférences personnelles; il ne faut pas que le vote d'une motion signifie la mise à l'écart de l'autre.

M. G. Leuba parle dans le même sens.

M. Péter-Contesse fait observer qu'il n'y a pas seulement deux motions financières; il y en a quatre (en plus, la suppression graduelle du lods et la séparation de l'Eglise et de l'Etat).

M. A. Favre demande le vote à l'appel nominal sur la proposition Lambelet.

M. Girard-Gallet demande le renvoi de la discussion au lendemain.

M. Lambelet se rallie à cette procédure.

Le Conseil décide de ne discuter dans cette session que les deux motions financières mentionnées par M. Lambelet (à l'exclusion des deux autres), de les discuter avant le budget et de fixer au mercredi 19 cette discussion.

Acquisition d'un immeuble. — M. Gonset rapporte sur l'acquisition de l'immeuble de Tribolet contigu aux prisons de Neuchâtel. La commission estime que l'emplacement de cet immeuble devra être affecté aux archives, lorsque les finances cantonales permettront la construction d'un bâtiment spécial. Elle conseille donc l'achat au prix de 30,000 fr.

Un membre de la commission, M. Bohner, propose que le château de Valangin soit affecté aux archives et demande une étude préalable à toute décision sur l'immeuble Tribolet.

M. C.-L. Perregaux pense qu'il conviendrait de faire au château de Valangin les aménagements nécessaires à la réception des archives. Le côté historique et le côté économique y trouveraient une égale satisfaction.

M. F. Soguel déclare la chose impossible, et parce que le château ne se prêterait pas à la transformation désirée, et parce qu'il ne serait pas pratique de devoir se rendre à Valangin pour consulter les archives.

M. Eug. Berthoud combat le projet de décret; il n'est pas suffisamment éclairé.

M. Albert Calame demande si le Conseil d'Etat n'a pas passé, il y a quelque temps, une promesse de vente pour l'immeuble Fornachon, rue du Château, et si les archives n'y pourraient pas éventuellement trouver place.

M. Pettavel, conseiller d'Etat, dit que l'Etat a fait une offre sous réserve des ratifications légales. C'est un placement de fonds et une précaution contre la surélévation de la maison Fornachon qui masquerait la terrasse du château.

M. A. Calame demande alors le renvoi de toute la question à la commission.

M. C.-L. Perregaux recommande aussi le renvoi; il demande, en même temps, sur l'utilisation de l'immeuble acquis de la succession Pury-Perrot, des renseignements que lui donne M. Pettavel.

La motion d'ordre de M. Albert Calame est adoptée.

Protection des ouvrières. — Le Conseil passe à l'ordre du jour sur les pétitions de négociants du Locle et de la Chaux-de-Fonds demandant la revision de la loi sur la protection des ouvrières.

Le rachat du Jura-Simplon. — Le Conseil donne pouvoir au Conseil d'Etat de signer l'adhésion définitive de l'Etat de Neuchâtel aux offres faites par le Conseil fédéral pour le rachat amiable des chemins de fer du Jura-Simplon.

M. J.-P. Jeanneret tient à constater qu'à cette occasion le canton de Neuchâtel fait un sacrifice d'un million de francs en faveur du Jura-Simplon et de la Confédération.

Jura-Neuchâtelois. — Un crédit de 30,420 fr. est accordé au Conseil d'Etat pour travaux neufs et acquisitions concernant le Jura-Neuchâtelois.

Ponts-Sagne-Chaux-de-Fonds. — Un crédit de 20,708 fr. est accordé en faveur de ce régional pour diverses acquisitions, installations et approvisionnements.

A ce propos, M. Soguel dit, en réponse à une question de M. Brunner, qu'on étudie la question de substituer sur cette ligne la traction électrique à la vapeur.

Château de Valangin. — Le Conseil d'Etat demande un crédit de 10,000 fr. pour l'acquisition de dépendances et la correction d'un chemin sur le château de Valangin.

Par motion d'ordre de M. O. de Dardel, la discussion est renvoyée au lendemain, le motionnaire estimait que cette demande devait être examinée de près, car on a appelé cela une dépense de luxe.

CHRONIQUE LOCALE

Concert d'abonnement. — Une cantatrice du plus grand mérite, et un programme symphonique imposant; c'est ce que la Société de musique nous offre pour le premier concert de la saison. C'est la première fois, croyons-nous, que nous aurons le privilège d'entendre ici Mlle Eléonore Blanc, une artiste dont la réputation n'est plus à faire, et qui a cueilli, à Paris entres autre, de beaux lauriers. Sa voix pleine, son interprétation noble et d'un goût sûr nous paraissent convenir particulièrement pour les morceaux qu'elle a mis à son programme. A part deux chants avec piano, ce ne sera rien moins que la bien connue « Procession » de César Franck, et un grand air de Fidélio.

La symphonie en ré, de Brahms, les habitués des concerts d'abonnements la connaissent. C'est, des quatre symphonies du maître, celle peut-être qui a le plus de charme, et la plus accessible aussi à ceux qui craignent la profonde et parfois quelque peu nébuleuse métaphysique du Brahms de la symphonie en ut, ou ses développements thématiques si savants. La phrase, ici, coule naturelle, avec un certain abandon qui n'exclut pas une forme toujours très soignée: toute l'œuvre respire une fraîcheur, une grâce, et presque une joie de vivre qui ne sont pas habituelles au pessimiste compositeur. Quant à l'Ouverture du roi d'Ys, donnée pour la première fois à Neuchâtel, c'est une audace dont il faut savoir gré à M. Röthlisberger d'avoir mis sur son programme cette œuvre à l'orchestration monumentale. Dans cette ouverture débordante d'un lyrisme sauvage on trouve toutes les passions qui animent la sombre légende bretonne. Des airs de guerre farouches, le chant de victoire, l'expression de la foi inébranlable et séculaire, mais surtout l'amère humiliation d'un amour non partagé, la sourde haine, l'affreuse vengeance de Mayared et faisant contraste avec cette sombre figure, le doux profil de sa sœur, à l'âme virginale et candide, pleine d'une suave tendresse.

Pour terminer le concert, l'Ouverture d'Obéron nous emportera dans un monde où la douleur n'est que passagère, où les passions n'entraînent aucune catastrophe irréparable où tout n'est que grâce, fraîcheur, jeunesse et gaîté.

Coquelin Cadet à Neuchâtel. — Tout fait prévoir un immense succès à la représentation de vendredi.

« L'Abbé Constantin » ainsi que nous l'avons dit précédemment, est surtout un spectacle de famille, et cela seul expliquerait l'empressement du public, s'il n'y avait pas à considérer tout d'abord l'intérêt provoqué par l'interprétation du du principal rôle (M. Coquelin Cadet paraissant pour la première fois dans le personnage de l'Abbé Constantin).

C'est certainement donc devant une salle comble qu'aura lieu la représentation et le succès complet de M. Coquelin Cadet dans ce nouveau rôle, une seconde création en quelque sorte, ne saurait être mis en doute. M. Coquelin dira aussi ses meilleurs monologues.

Soirée de bienfaisance. — On nous écrit:

Salle bien garnie dimanche soir au Chalet de la Promenade pour applaudir les organisateurs du concert de bienfaisance en faveur de l'hôpital de la Providence. Le programme très chargé a été enlevé à souhaits.

Citons, entre autres, les deux comédies-vaudeville par la Française qui ont eu les applaudissements enthousiastes de la salle, les deux jolies mélodies par M. E. Rœsli chantées d'une voix douce et mélodieuse. Chansons comiques dites avec beaucoup de verve par M. J.-E. Robert. Les fantaisies pour cornet à piston, avec accompagnement de piano par MM. Basoli, Geissler et Stahl dénotent beaucoup d'études, elles ont eu les bonneurs du bis. Nos félicitations à M. P. Dalex qui, d'une voix de baryton puissante et nuancée, a su triompher des difficultés des deux chants: « Les Rameaux » et « le Roi Soleil ». Nous aimerions voir une autre fois au programme « Maître Pathelin » chanté avec le même sentiment qu'il l'a été dimanche comme morceau de rappel. L'orchestre Rœsli a su agrémenter la soirée de ses jolis morceaux variés.

Nous apprenons avec plaisir que la soirée sera répétée sous peu, à la demande générale, à la Salle des Conférences ou au Théâtre en faveur d'une œuvre de bienfaisance.

N'oublions pas de mentionner les remerciements les plus sincères adressés aux organisateurs de la soirée et au public par M. Berset, doyen de la paroisse catholique, qui a fait ressortir l'utilité de l'œuvre, bénéficiaire du produit de la recette. x.

Le jubilé du téléphone

Il y a eu 25 ans le 12 novembre que le téléphone a été, pour la première fois en Europe, consacré à des communications publiques. C'est la petite localité de Friedrichsberg, près de Berlin, qui a étrenné l'instrument dans ces conditions.

Au commencement d'octobre 1877, la nouvelle était parvenue en Europe de la merveilleuse invention. Le maître général des postes allemandes, Stephan, comprit aussitôt l'importance du nouveau mode de communication, et il entreprit aussitôt des essais. En présence des bons résultats constatés, il ordonna d'installer le téléphone dans les petits bureaux de poste qui ne possédaient pas le télégraphe. Les nouveaux appareils devaient permettre de transmettre les dépêches au et du plus prochain bureau télégraphique. C'est à Friedrichsberg que l'installation fut le plus vite achevée. Elle le fut depuis dans un grand nombre de localités où l'établissement du télégraphe eût été trop coûteux. Le téléphone a cet avantage que chacun peut s'en servir, tandis que l'emploi de l'appareil télégraphique n'est pas accessible à tout le monde. A la fin de l'année dernière, on comptait en Allemagne 11,271 postes téléphoniques publics reliés à des bureaux télégraphiques.

L'idée de faire servir le téléphone aux conversations entre maisons particulières, au moyen d'un bureau central et de postes chez les abonnés, ne fut réalisée que trois ans plus tard. Le premier réseau de cette espèce fut installé à Mulhouse en Alsace, et commença de fonctionner le 24 janvier 1881 avec 72 abonnés. Berlin eut le sien le 1er avril de la même année, et commença avec 94 abonnés qui faisaient établir 193 appareils. Aujourd'hui, avec ses 51,561 abonnements principaux et secondaires, Berlin est la ville du monde la mieux outillée pour les communications téléphoniques.

La statistique de l'empire allemand signale en 1901, l'existence dans ce pays de 2952 réseaux avec 291,835 appareils, 5860 lignes interurbaines, 772,500 km. de lignes dans les réseaux, 254,000 kilomètres de lignes entre réseaux, 600,250,000 conversations locales et 92,437,000 conversations interurbaines.

* * *

A l'occasion de ce jubilé des téléphones, la « Feuille d'Avis » a demandé à la Direction de notre réseau quelques chiffres qu'elle a bien voulu nous communiquer et dont nos lecteurs prendront connaissance avec intérêt:

La station centrale de Neuchâtel a été ouverte le 15 décembre 1884; à la fin du mois, il y avait 55 abonnés avec 67 stations.

Aujourd'hui, notre réseau compte 776 abonnés avec 872 stations. Dans ces chiffres sont comprises les localités voisines de Valangin, Saint-Blaise, Peseux, Corcelles-Cormondrèche et Auvernier. — Neuchâtel seul comprend 685 abonnés avec 782 stations.

Vingt lignes interurbaines relient Neuchâtel avec le dehors.

Pour la ville de Neuchâtel le développement des lignes est de 185,000 mètres et celui des fils de 3,120,000 mètres. Avec les localités mentionnées ci-dessus le réseau complet comporte un développement de lignes de 223,000 mètres avec 3,250,000 mètres de fils.

En octobre dernier, le nombre des conversations locales de la ville de Neuchâtel s'est élevé à 31,802, celui des conversations interurbaines à 18,229, dont 6,353 sorties, 6,241 entrées et 5,635 transmissions.

Actuellement 325 abonnés de la ville sont reliés à la station centrale au moyen de câbles souterrains et par deux fils, l'un d'aller et l'autre de retour. D'ici à deux ans, on peut espérer que tous les abonnés seront aussi reliés de cette façon à la station centrale, pour le plus grand agrément du public, car avec les deux fils on supprime tout bourdonnement pendant les conversations, bourdonnements dûs aux influences des tramways électriques et autres conduits à fort courant.

Dans l'Himalaya

Les Anciens-Bellettriens réunis hier soir à l'Hôtel du Soleil ont eu la bonne fortune d'entendre l'un des leurs, M. le Dr Jules Jacot-Guillarmod, relater l'expédition dans l'Himalaya à laquelle il prit part avec trois Anglais, deux Allemands et deux Autrichiens.

Parti de Trieste le 3 mars dernier, il était de retour chez nous le 1er novembre. Entre ces dates tient l'effort le plus considérable probablement auquel se soient livrés des alpinistes, puisqu'il les conduisit plus loin et plus haut que n'alla jamais Conway, c'est-à-dire au pied de la sommité de 8616 mètres que les Anglais appellent le « K 2 » et que les habitants du pays connaissent sous le nom de Géant des montagnes, « Tchogori » en langage indigène.

Le dernier camp de l'expédition, sur un glacier de 95 kilomètres de long coupé d'énormes moraines parallèles à la vallée, était à l'altitude de 6100 mètres. M. Jacot-Guillarmod et un des Autrichiens s'élevèrent même jusqu'à 7000 mètres, en profitant des deux seuls beaux jours consécutifs dont jouit l'expédition durant les cinq semaines qu'elle attendit, sans y réussir, l'occasion de tenter l'ascension du Tchogori.

Car nos alpinistes restèrent tout ce temps sur le glacier, cherchant en vain à s'acclimater, souffrant de la raréfaction de l'air, passant de températures de 20 degrés de froid la nuit à 40 degrés de chaud les jours de soleil, l'estomac délabré par le régime des conserves et eux-mêmes diminuant de poids, au point que M. Jacot-Guillarmod perdit 7 kilogrammes, tandis qu'un de ses compagnons en perdait 10.

C'est là qu'ils virent des corneilles de l'espèce des choucas, fait assez inattendu, car on n'admettait pas jusqu'alors que des oiseaux arrivent jusqu'à ces altitudes.

Ces régions sont grandioses; tout y est immense, vallées, glaciers et sommets. Mais c'est une entreprise que d'y arriver et la moindre des difficultés n'en est pas le transport des objets nécessaires à la vie: de Srinagar à Skardou, le nombre des porteurs fut de 150; plus loin, il y en eut un moment 250. Celui qui s'en rendit le mieux compte est sans doute M. Jacot-Guillarmod, qui, en sa qualité de médecin, eut le moins d'occasions de prendre un repos bien gagné dans ces régions où le plus petit effort se traduit par des troubles physiologiques.

Naturellement, M. Jacot-Guillarmod a donné quantité de détails intéressants sur les pays traversés, leurs habitants, le genre de vie, l'agriculture qui est très poussée — on fait jusqu'à trois récoltes de blé par année, détails dans lesquels nous ne saurions entrer ici, mais qui seront peut-être publiés un jour. Ils méritent de l'être, car cette expédition est, dans ces contrées où les Européens n'étaient jamais parvenus, quelque chose comme celles des Nansen et des Sverdrup. Les clichés qu'il en a rapportés présentent donc un intérêt tout particulier.

La conclusion de l'intrépide voyageur est que pour réussir une ascension dans l'Himalaya, il faut profiter des forces qu'on possède au moment de l'arrivée et ne pas tenter une acclimatation qu'il a trouvée avant tout débilitante.

CORRESPONDANCES

Auvernier, le 18 novembre 1902.

Monsieur le Rédacteur
de la « Feuille d'Avis » de Neuchâtel,

Auriez-vous l'obligeance de faire paraître dans le plus prochain numéro de votre journal la lettre suivante qui arrive peut-être un peu tard, mais qui remplira son but, espérons-nous, puisque le Grand Conseil est réuni en ce moment.

La loi sur le repos public ne tient pas suffisamment compte des intérêts de la viticulture, en ce sens qu'elle interdit tout travail extérieur le dimanche.

Chacun sait au vignoble qu'à certaines époques de l'année la vigne « chasse » le vigneron, comme on dit, au moment de la végétation, et s'il survient une série de jours de mauvais temps, les travaux sont considérablement en retard. Or, actuellement, sans que cela ne fasse de tort à personne, des vignerons ayant à cœur de faire toutes les « saisons » cherchent à se rattraper en allant « de leur plein gré », le dimanche matin, faire certains travaux dans leurs vignes et cela à l'avantage des propriétaires dont les vignes reçoivent de meilleurs soins, et des vignerons eux-mêmes qui économisent ainsi quelques journées qu'ils devraient, dans la plupart des cas, payer à des ouvriers toujours plus rares à trouver et de plus en plus exigeants.

Il nous semble donc qu'une disposition de la loi devrait autoriser les travaux de la vigne le dimanche matin sans qu'il soit nécessaire de demander une autorisation spéciale et sans qu'un pauvre vigneron soit exposé à subir une contravention de 5 fr. pour avoir attaché un cep de vigne ou planté un échalas.

Et ce ne serait que justice car pourquoi certaines professions pourraient-elles continuer à s'exercer à l'intérieur, un jardinier soigner son jardin et un agriculteur son bétail, tandis que tout serait interdit au vigneron sauf en temps de vendange.

Il nous paraît que par le temps de crise que traverse actuellement tout le vignoble; ce n'est pas le moment d'apporter des entraves à la culture, mais qu'au contraire, on doit tout faire pour la faciliter.

Et à un autre point de vue ne serait-ce pas aussi un bon moyen, indirect de combattre l'alcoolisme puisque les cafés seront fermés jusqu'à 11 heures. Ceux qui ne savent que faire de leurs bras, comme il s'en trouve, auraient une occasion de s'occuper; ils ne seraient pas tentés de chercher de quelle façon ils pourraient se procurer des boissons pour remplir leurs moments de loisir.

Nous espérons que quelques députés prendront en considération les lignes qui précèdent pour faire introduire dans la loi la disposition demandée.

Agréez, etc.

QUELQUES VIGNERONS.

DERNIÈRES NOUVELLES

A la Chambre

Paris, 18. — A la Chambre, M. Ernest Roche dépose une proposition demandant la participation aux bénéfices pour le personnel de toutes les exploitations minières sous peine de déchéance. L'urgence est déclarée et la proposition est renvoyée à la commission des mines.

M. Tournade dépose une proposition aux termes de laquelle les élections sénatoriales se feraient dorénavant par la voie du suffrage universel. Combattue par le président du Conseil, la demande d'urgence en faveur de ce projet est repoussée à une très forte majorité.

La Chambre refuse la discussion immédiate — l'urgence ayant cependant été votée — d'un projet de loi de M. Rabier abrogeant les dispositions qui attribuent aux fabriques d'églises et aux consistoires le monopole des inhumations. La question est renvoyée à une commission.

La Chambre décide de nommer en deux séries les seize grandes commissions, la première série mardi prochain, la seconde jeudi.

L'urgence est votée en faveur d'une proposition abolissant la contrainte par corps en matière d'amendes civiles.

Contrairement à ce qui a été dit, les membres les mieux renseignés de la commission de l'armée pensent que la loi de deux ans pourra être appliquée à la classe de 1903 qui sera appelée en 1904 sous les drapeaux.

— Le bruit court dans les couloirs de la Chambre qu'une scission serait imminente dans le groupe nationaliste. Cette scission serait motivée par les récentes déclarations plébiscitaires de Jules Lemaître; les dissidents comprendraient particulièrement les députés nationalistes de la région de l'Est.

L'attentat contre Léopold II

Bruxelles, 18. — A la Chambre, le président, dans un discours patriotique, fait part de l'attentat contre le roi. Tous les membres se lèvent, à l'exception des socialistes.

M. de Smet de Nayer, au nom du gouvernement, s'associe aux sentiments exprimés par le président. Les représentants de la droite et des libéraux en font autant.

M. Vandervelde, au nom des socialistes, déclare que les sentiments républicains de son parti sont connus. Néanmoins, respectueux de toutes les vies humaines, il s'associe aux paroles du président. Du reste, les antécédents suspects de l'auteur de l'attentat, ne permettent pas de le rattacher à une doctrine quelconque.

M. Vandervelde proteste contre les arrestations arbitraires d'ouvriers socialistes et contre celle de M. Keir Hardie, député anglais.

Finalement, l'adresse au roi est adoptée. Les socialistes seuls se sont abstenus.

Eruptions

New-York, 18. — Une information de Honolulu, en date du 13 novembre, annonce que, suivant un message de Marconi, reçu de Hawaï, le volcan de Kilnaca est en éruption. Cette éruption est la plus forte qui ait été constatée depuis vingt ans.

Catane, 18. — Le Stromboli a eu dimanche une nouvelle éruption, lançant des pierres incandescentes, de la fumée et de la poussière. Une seconde éruption qui a eu lieu plus tard était accompagnée d'une grande quantité de lave.

Evacuation de Shanghaï

Londres, 18. — Une note communiquée aux journaux dit que l'évacuation de Shanghaï sera certainement effectuée dans le courant du mois de novembre.

La date n'en est pas encore fixée, et d'ailleurs le départ des différents contingents européens ne peut pas être simultané, parce qu'il y a à pourvoir aux transports. Chaque puissance retirera ses troupes au fur et à mesure qu'elle aura les moyens de transport nécessaires.

Choléra

Jérusalem, 18. — Un manœuvre est mort ici, lundi, du choléra asiatique. A Jaffa, l'épidémie se répand avec violence; 57 personnes sont mortes depuis trois jours. Dans beaucoup de villages le fléau fait rage; il est difficile de connaître le nombre des victimes; la population est décimée. A Ghaza et à Lydda, les autorités sont en fuite; les habitants souffrent de grandes privations.

Explosion

Le Caire, 18. — Une explosion de nitro-glycérine s'est produite dans la poudrière située près de la citadelle; il y a eu 18 tués; les blessés sont soignés à l'hôpital militaire. Toutes les victimes sont de race égyptienne. La poudrière est entièrement détruite.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

(Service spécial de la *Feuille d'Avis*)

Les puissances en Chine

Pékin, 19. — La commission chargée d'examiner les réclamations des Etats Unis a terminé ses travaux.

L'indemnité à payer aux Etats-Unis a été fixée à 1,383,000 dollars. Par contre, la réclamation de 1,804,000 dollars formulée en premier lieu a été repoussée.

Cyclone

Yokohama, 19. — Un cyclone a ravagé le Japon fin septembre. Il a fait plusieurs milliers de victimes, détruit trois temples et un pont. Les récoltes sont fortement compromises.

Démission du cabinet serbe

Belgrade, 19. — La déclaration ministérielle relative au programme du gouvernement n'ayant obtenu à la Skouptchina que 9 voix, le nouveau cabinet vient d'envoyer sa démission au roi.

L'Irlandais Duffy

Londres, 19. — M. William Duffy, membre irlandais du Parlement, a été condamné lundi à trois mois de prison en vertu de la loi de cohésion.

M. W. Duffy se défendait lui-même; il a déclaré qu'il n'avait aucun respect pour la cour.

Dernier combat

New-York, 19. — Un télégramme de Costa-Rica, annonce que les rebelles colombiens ont tué dans un dernier combat à Aqua Dulce, 5 officiers et 15 hommes de l'équipage de la canonnière du gouvernement.

La condamnation à mort du général Uribe n'a pas encore été exécutée, parce que l'on craint des représailles de la part du général Herrera qui a en sa possession quinze généraux du gouvernement.

Ligue de l'enseignement

Paris, 19. — Une conférence a été organisée mardi soir par la ligue de l'enseignement.

La réunion a voté un ordre du jour affirmant sa résolution de conserver à la France le droit de l'enseignement.

La ligue est décidée à lutter sans relâche pour la liberté de l'enseignement.

Le bureau de la FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL, rue du Temple-Neuf, 1, est ouvert de 7 heures à midi et de 2 à 6 heures. — Prière de s'y adresser pour tout ce qui concerne la publicité et les abonnements.

ÉTAT-CIVIL DE NEUCHATEL

Naissances

15. Alfred-Pierre Louis, à Louis-François Chapuisod, gypseur, et à Louise-Rosalie née Marcherel.
16. Gustave, à Gustave Bélaz, homme d'équipe, J.-N., et à Lucie-Louise née Ingold.
16. René-Frédéric, à Frédéric Bichsel, manœuvre, et à Anna née Aeschlimann.
16. Louise-Madeleine, à Louis-Ami Borel, manœuvre, et à Olga-Jenny née Bardet.
17. Arthur-Jean, à Jean Miéville, chauffeur au chemin de fer et à Elise-Louise née Apothélos.
17. Gaston-Edouard, à Henri-Edouard Mennet, conducteur au J.-S. et à Cécile-Gertrude née Grunder.

Promesses de mariage

Jules-Oswald Rollier, agriculteur, Bernois, et Marie-Pauline Buchenel, femme de chambre, Neuchâteloise, les deux à Neuchâtel.

Wilhelm-Heinrich-Paul-Walther Hœnike, Prussien, voyageur de commerce, à Lausanne, et Joséphine-Olga Zoller, sans profession, Neuchâteloise, à Neuchâtel.

François-Auguste Décoppet, commis, Vaudois, à Neuchâtel, et Juliette-Mathilde Seylaz, Fribourgeoise, à Peseux.

Décès

16. Marie née Ramelet, veuve de Frédéric-Auguste Petitpierre, ménagère, Neuchâteloise, née le 28 décembre 1828.
17. Samuel-Henri Feissli, vigneron, époux de Lucie-Henriette née Neuenschwander, Bernois, né le 12 octobre 1830.
17. Henriette-Adelaïde née Liengme, veuve de Nicolas Beiner, ménagère, Bernoise, née le 10 février 1823.
17. Ferdinand Sigrist, facteur postal, époux de Elisabeth née Bracher, Neuchâtelois, né le 7 juillet 1840.
18. Albert Elskes, sans profession, veuf de Julie-Frédérique née Comtesse, Neuchâtelois, né le 3 septembre 1823.

Madame et Monsieur Héli Millioud-Haldimann et leur enfant, à Serrières, Madame et Monsieur Charles Thonney-Haldimann et leurs enfants, Rière Couvet, les familles Zbinden, Beyeler et Steiner ont la profonde douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte irréparable qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur chère et regrettée mère belle-mère, grand'mère, sœur, belle-sœur, tante et parente,

MADAME

Barbara STEINER-HALDIMANN

que Dieu a retirée à Lui aujourd'hui 17 novembre, à 6 heures du matin, après une longue maladie, à l'âge de 56 ans.

J'ai cherché l'Eternel et il m'a répondu; il m'a délivré.
Ps. XXXIV, v. 5.

L'enterrement aura lieu aujourd'hui, à 1 heure après midi.

Domicile mortuaire: Port-Roulant 12.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire-part.

Les familles Beyner, Liengme et Couchoud, font part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur chère et regrettée grand'mère, sœur, belle-sœur, tante, cousine et parente,

Madame Adelaïde BEYNER

que Dieu a rappelée à Lui, le 17 courant à 1 3/4 heure du soir, dans sa 80me année, après une courte et pénible maladie.

Neuchâtel, le 17 novembre 1902.

J'ai cherché l'Eternel.
Ps. XXXIV, v. 5.

L'enterrement auquel ils sont priés d'assister aura lieu mercredi 19 courant, à 1 heure.

Domicile mortuaire: Hôpital de la Ville.

Madame Elisabeth Sigrist a la douleur de faire part à ses amis et connaissances du décès de son cher et regretté époux,

Monsieur Ferdinand SIGRIST
Facteur postal

que Dieu a rappelé subitement à Lui dans sa 63me année.

L'ensevelissement auquel ils sont priés d'assister aura lieu le mercredi, 19 courant, à 3 heures après midi.

Domicile mortuaire: Balance 2.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire-part.

Messieurs les membres du **Cercle libéral** sont informés du décès de

Monsieur Ferdinand SIGRIST
Facteur postal

leur regretté collègue, et sont priés d'assister à son enterrement, qui aura lieu mercredi 19 courant, à 3 heures de l'après-midi.

Domicile mortuaire: Balance 2.

LE COMITÉ.

Madame Lucie Feissly et ses enfants: Sophie, Rosalie, Emélie, à Neuchâtel, et Rose, à Vienne (Autriche), Monsieur Jean Feissly-Wæber et ses trois enfants, Fritz Feissly et Mademoiselle Albertine Eggmann, sa fiancée, Monsieur Guillaume Feissly-Treyvaud, à Neuchâtel, Mademoiselle Julie Neuenschwander, à Thièle, ainsi que les familles Feissly, Neuenschwander et Brossin, font part à leurs parents, amis et connaissances du décès de leur cher époux, père, beau-père, beau-frère et grand-père,

Monsieur Samuel-Henri FEISSLY
Vigneron

décédé le 17 novembre 1902, après une longue et pénible maladie, dans sa 73me année.

Repose en paix.

Voici j'envoie mon ange devant toi pour te protéger en chemin et pour te faire arriver au lieu que je t'ai préparé.

L'ensevelissement, auquel ils sont priés d'assister, aura lieu jeudi 20 courant, à 1 heure après midi.

Domicile mortuaire: rue de l'Hôpital 12.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire-part.

Messieurs les membres du **Cercle libéral** sont informés du décès de

Monsieur Samuel-Henri FEISSLY

leur regretté collègue, et sont priés d'assister à son enterrement, qui aura lieu jeudi 20 courant, à 1 heure après midi.

Domicile mortuaire: rue de l'Hôpital 12.

LE COMITÉ

Messieurs les membres de la Société fédérale de gymnastique **les Amis gymnastes** sont informés du décès de

Monsieur Samuel-Henri FEISSLY

père de leurs collègues Guillaume et Fritz Feissly, et sont priés d'assister à son enterrement, qui aura lieu jeudi 20 courant, à 1 heure après midi.

Domicile mortuaire: rue de l'Hôpital 12.

LE COMITÉ.

Monsieur et Madame Albert Elskes et leurs enfants, Monsieur et Madame Edouard Elskes et leurs enfants, à Berne, et leurs familles, ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la mort de leur cher père et grand-père,

Monsieur Albert ELSKES

décédé le 18 novembre, dans sa 80me année.

Matth. XI, 28.

L'enterrement aura lieu le jeudi 20 novembre, à 3 heures après midi.

Domicile mortuaire: Hôtel Bellevue.

On ne reçoit pas.

Monsieur Gustave Henry et ses enfants Jeanne, Germaine et Agnès, Madame veuve Rose-Henriette Renaud née Barbezat et ses enfants, Mademoiselle Sophie Henry, Madame Elisa Renaud née Henry, les familles Renaud, Auberson, Walker, Chevalier, Barbezat, Dubois, Bindith, Pochon, ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur chère épouse, mère, fille, sœur, belle-sœur, nièce, cousine et parente,

Madame Julie-Elise HENRY née RENAUD

que Dieu a rappelée à Lui, aujourd'hui 17 novembre, à 4 heures de l'après-midi, après une courte mais cruelle maladie, à l'âge de 36 ans.

Cortaillod, le 17 novembre 1902.

L'Eternel est près de ceux qui ont le cœur déchiré et il délivre ceux qui ont le cœur abattu.
Ps. XXXIV, v. 18.

Ne pleurez pas, mes bien aimés;
Mes souffrances sont passées.
Je pars pour un monde meilleur,
En priant Dieu pour votre bonheur.

L'ensevelissement, auquel ils sont priés d'assister, aura lieu jeudi 20 courant, à 1 heure de l'après-midi.

Domicile mortuaire: Cortaillod.

CHRONIQUE ÉTRANGÈRE

L'officier escroc. — Nous avons dit que la police belge venait d'arrêter un ancien adjudant de Villebois-Mareuil au Transvaal, le lieutenant français Galopeau, accusé de tentative d'escroquerie. L'agence « Paris-Nouvelles » reçoit sur cette affaire les renseignements suivants:

Dès son arrivée en Belgique, le lieutenant Galopeau fréquenta assidûment les villes de jeu: Ostende, Dinant et Namur, dans lesquelles il fit la connaissance de M. Lelièvre fils, secrétaire du service des jeux de Namur.

Tous deux perdirent d'importantes sommes au jeu, mais comme ils n'avaient pas de ressources suffisantes pour satisfaire leur passion favorite, le fils Lelièvre imagina de faire faire par une personne pouvant passer pour sa sœur une procuration. Une demi-mondaine accepta de signer cette fausse procuration et se fit ensuite passer pour la sœur de Lelièvre.

Munis de cette procuration, MM. Galopeau et Lelièvre empruntèrent 25,000 francs à M. Dupont, notaire à Bruxelles; ensuite, ils se rendirent chez M. Sternet, dans un faubourg de Bruxelles, et lui demandèrent à emprunter 12,000 francs sur la même procuration. La famille Lelièvre qui est très connue à Bruxelles possède de la fortune.

M. Lelièvre père est conseiller à la cour de cassation. On comprend aisément que plusieurs personnes aient prêté de l'argent à M. Lelièvre.

M. Galopeau est entré dans la voie des aveux. Quant au fils Lelièvre et à la demi-mondaine qui a signé la procuration, ils ne tarderont pas à être arrêtés.

Brigandage. — On mande de Saint-Etienne que dans la nuit de jeudi à vendredi, dix hommes inconnus ont pénétré chez les trois frères Mathevet, âgés de 70, 72 et 79 ans, qui habitent à Fonfrède, près de Saint-Genest-Malifaux, avec leur sœur, âgée de 80 ans. Les Mathevet, quoique habitant une chaumière, sont de riches propriétaires. Ils passaient pour avoir chez eux de l'argent et de nombreux titres ou reconnaissances.

A leur arrivée chez les Mathevet, les voleurs lièrent avec des cordes les trois frères et leur sœur; puis ils fouillèrent la maison, menaçant les vieillards de les brûler vifs ou de les pendre s'ils ne disaient où était leur argent. Les voleurs finirent par découvrir le trésor; il se composait de 20,000 francs en or, billets de banque ou écus, et 60,000 francs en valeurs et titres.

Les bandits partirent, laissant les Mathevet ligotés. Leur sœur parvint à couper leurs liens. Sur la route du Chambon-Feugerolles, on a trouvé un livre de messe et une reconnaissance au nom de la sœur des Mathevet. On croit que les voleurs se cachent aux environs de Firminy et du Chambon-Feugerolles.

Chiens et pianos. — Une tempête de récriminations vient d'éclater à New-York, ensuite d'une ordonnance de l'alderman Goldwater, qui défend d'avoir des chiens à toute personne habitant une maison où logent plusieurs familles. Un des réclamants demande qu'une défense semblable s'applique, du moins, aux propriétaires de pianos.

La FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL publie un résumé des nouvelles du jour; elle reçoit chaque matin, par service spécial, les dernières dépêches de la nuit.

Bulletin météorologique — Novembre

Les observations se font à 7 1/2 heures, 1 1/2 heure et 9 1/2 heures.

OBSERVATOIRE DE NEUCHATEL

DATE	Tempér. en degrés cent. Moyenne	Minimum	Maximum	Baromètre Moyenne	Eau tombée	Vent domin. Dir.	Force	Ciel
18	—3.7	—4.8	—3.7	717.1	8.1	N. E.	fort	couv

19 7 1/2 h.: —4 5. Vent: N.-E. Ciel: couvert.

Du 18. — Neige intermittente jusqu'à 3 h.; environ 4 centimètres de neige.

Hauteurs du Baromètre réduites à 0

suivant les données de l'Observatoire

Hauteur moyenne pour Neuchâtel: **719,5mm**

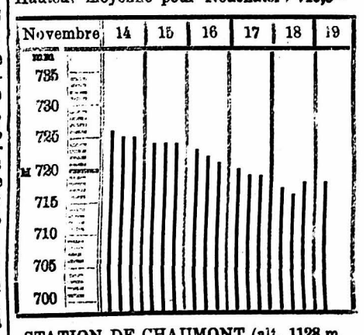

STATION DE CHAUMONT (alt. 1128 m.

17	—5.0	—7.0	—4.0	663.2		E.N.E	fort	couv

Fort givre sur les arbres. Brouillard et forte bise tout le jour.

7 heures du matin

	Altit.	Temp.	Barom.	Vent.	Ciel.
18 nov.	1128	—6.8	660.7	E.S.E.	couv.

Niveau du lac

Du 19 novembre (7 h. du matin) 429 m. 090

Bulletin météorologique du Jura-Simplon

19 novembre (7 h. matin)

Altitude mètres	STATIONS	Tempér. Centigr.	TEMPS & VENT	
450	Lausanne	0	Couvert.	Calme
389	Vevey	1	»	»
398	Montreux	2	Brouill.	»
414	Bex	— 1	Couvert.	»
537	Sierre	2		»
1609	Zermatt	— 5	Neige.	Bise.
772	Bulle	— 5	Couvert.	Calme.
632	Fribourg	— 5		
543	Berne	— 5	Qq. n.	Beau.
566	Interlaken	— 2	»	»
438	Lucerne	— 5	»	»
482	Neuchâtel	— 2	Couvert.	
437	Bienne-Macolin	— 5	»	Bise.
1011	Lac de Joux	— 5	»	»
394	Genève	1	»	Calme

AVIS

Toute demande d'adresse d'une annonce doit être accompagnée d'un timbre-poste pour la réponse; sinon celle-ci sera expédiée non affranchie.

Administration de la Feuille d'Avis.

APPARTEMENTS A LOUER

Rue de la Place d'Armes, deux petits appartements neufs, comprenant chacun : cuisine bien éclairée, deux chambres, chambre haute, galetas et cave. Eau sur l'évier. Prix modérés. Entrée le 24 décembre prochain. S'adresser en l'**Etude du notaire Jules Morel,** 15, rue des Beaux-Arts.

A LOUER

Dès Noël prochain, faubourg du Crêt, grand et beau logement de 7 pièces, vérandah, jardin et dépendances. S'adr. Etude Jacottet & Jacot, avocats et notaire, rue Saint-Honoré 7,

A REMETTRE

pour tout de suite, un logement de deux chambres et cuisine, eau. S'adresser faubourg du Château 15, rez-de-chaussée, à droite.

A louer, Evole, bel appartement de quatre chambres et dépendances. Grande terrasse. S'adr. Etude N. Brauen, notaire, Trésor 5.

A un ménage peu nombreux, un appartement de quatre chambre et dépendances, entièrement remis à neuf pour tout de suite ou époque à convenir.
S'adresser Gibraltar 2, au 2me. c. o.

A LOUER

tout de suite, appartement de 4 ou 6 chambres, toutes dépendances, jardin, belle situation. S'informer du n° 16 au bureau du journal. c.o

Noël, appartement de 3 chambres, balcon. S'adresser Evole 16. c.o.

A proximité de la station des Saars, appartement de 2 à 3 pièces dans maison seule. S'informer du n° 828 au bureau de la Feuille d'Avis. c.o.

A louer, immédiatement ou pour époque à convenir, un appartement de 11 pièces, cuisine, chambre de bain et dépendances. S'adresser **Etude Ed. Junier, notaire,** 6, rue du Musée.

A LOUER
pour Noël, un joli logement de 3 chambres dont 2 au soleil, cuisine avec eau et dépendances. S'adresser faubourg du Château 15, rez-de-chaussée.

A louer petite maison de 7 chambres, Pertuis-du-Sault, dès Noël. 700 francs. — S'adr. N. Brauen, notaire.

POUR CAS IMPRÉVU

à louer, pour Noël prochain, un beau logement de 4 chambres, rue de l'Industrie. S'adr. Bercles 1, Gœbel, coiffeur. c.o.

A louer, rue de la Côte, beau logement de trois chambres. — S'adr. Etude N. Brauen, notaire, Trésor 5.

CRESSIER

A louer, au-dessus du village, un logement de trois chambres. — S'adresser à M. Monnier, au Creux-des-Raves.

A louer, au Tertre, un petit logement de 2 chambres. Etude Brauen, notaire, Trésor 5.

Rue du Château, logement de 3 chambres et dépendances, tout de suite ou pour Noël. S'adresser M. A. Schurch, rue Coulon 12. c.o.

A louer, dès maintenant ou pour époque à convenir, à Comba-Borel, bel appartement de 5 chambres. Terrasse, jardin, belle vue. — Etude Numa Brauen, notaire, Trésor 5.

A louer, tout de suite ou pour époque à convenir, un joli logement de cinq chambres, cuisine et dépendances; eau et gaz. S'informer du n° 583 au bureau du journal. c.o.

A louer dès Noël deux chambres et cuisine, Grand'rue. — S'adr. Etude N. Brauen, notaire.

A louer tout de suite deux logements d'une et deux chambres. S'adr. Boine 10.

A louer au plus tôt, un petit logement de 2 chambres et dépendances, situé à la rue des Chavannes. S'adresser à MM. Court & Cie, faubourg du Lac 7.

CHAMBRES A LOUER

Jolie chambre, tout à fait indépendante de préférence pour demoiselle de bureau ou monsieur stable, rue Pourtalès 11, 4me étage. c.o.

Jolie chambre meublée, indépendante, avec pension si l'on désire. Vie de famille. S'informer du n° 847 au bureau de la Feuille d'Avis.

Rue Pourtalès. Belle grande chambre meublée. S'adresser au magasin de broderie, place des Halles 4. c.o.

A louer, dès Noël prochain, faubourg de l'Hôpital 19, une grande chambre au 3me étage. S'adresser **Etude Ed. Junier, notaire,** 6, rue du Musée.

Chambre meublée, vis-à-vis du jardin anglais, rue Coulon 2, rez-de-chaussée.

A louer jolie chambre meublée, rue J.-J. Lallemand 9, rez-de-chaussée.

Belle chambre à deux lits à louer tout de suite. S'adr. Seyon 7, mag. de modes.

Jolie chambre meublée, **indépendante,** à louer. S'adr. rue Purry 6, 1er.

A louer une chambre meublée, indépendante, se chauffant, et bien exposée au soleil. S'adresser Ecluse 32, plain-pied.

Jolie chambre chauffable, indépendante. Même adresse, 1 grand feuillet de repassage à bas prix. Coq-d'Inde n° 22.

Belle chambre

à coucher, avec alcove, rez-de-chaussée, Côte 11.

Jolie chambre meublée, 19, rue des Beaux-Arts, rez-de-chaussée. c.o.

Près de l'Académie

belle chambre, avec ou sans pension. — S'informer du n° 595 au bureau de la Feuille d'Avis. c. o.

Chambre et pension, 28, rue des Beaux-Arts, 3me étage. c.o.

LOCATIONS DIVERSES

A louer, dès maintenant ou pour époque à convenir, Evole 8, un grand local à l'usage d'entrepôt ou d'atelier.
S'adresser Etude Guyot & Dubied.

A louer un bel atelier avec dépendances, rue des Moulins et rue du Seyon, et un magasin au bas de la rue du Château. S'adresser Temple-Neuf 5, au 1er. c.o.

Atelier ou magasin avec une chambre, à louer à l'Ecluse. — Etude A.-N. Brauen, notaire, Trésor 5.

Pour vignerons

On offre à louer quelques ouvriers de vigne sur territoire de Neuchâtel. S'adresser jusqu'au 25 novembre à **Ed. Petitpierre, notaire,** 8, rue des Epancheurs.

ON DEMANDE A LOUER

On demande à louer pour juin 1903, un appartement de 5 chambres, au centre de la ville, dans une maison d'ordre. S'informer du n° 848 au bureau de la Feuille d'Avis.

Commis rangé demande chambre si possible au soleil, avec pension bourgeoise dans famille peu nombreuse. S'adresser sous chiffre R. F. poste restante.

Un commerçant de la place cherche pour printemps 1903, un joli logement d'au moins 5 chambres et au centre de la ville si possible avec lumière électrique et jardin.

Adresser les offres avec prix au casier postal 4335.

On demande à louer à Neuchâtel ou environs un local pour

MAGASIN

A défaut on reprendrait un petit magasin de tabacs. — Ecrire sous **chiffre H. 2903 N. à Haasenstein & Vogler, Neuchâtel.**

Un petit ménage

sans enfants, demande à louer pour Noël ou plus tard, un logement avec dépendances, situé si possible en ville. S'adr. par écrit sous B. 824 au bureau du journal.

AU BON MARCHÉ

B. HAUSER-LANG & FILS

17, Rue de l'Hôpital, 17

Nous avons l'honneur d'annoncer à notre clientèle que l'assortiment pour la

SAISON d'HIVER
est au complet

CHOIX SUPERBE DE COMPLETS

Veston droit ou croisé, pure laine, toutes nuances

de 24 à 70 fr.

PARDESSUS

dans tous les genres

poches raglan ou ordinaires, doublé satin de Chine ou tartan, gris, bleu, noir ou marron

de 29 à 65 fr.

Véritables pèlerines des Vosges à tous prix.
Gilets de chasse de 2 fr. 50 à 25 fr.
Chemises blanches et de couleur.
Pardessus caoutchouc nouveauté.
Vêtements et Chemises sur mesure.

CHOIX COMME NULLE PART A NEUCHATEL

17, RUE DE L'HÔPITAL, 17

17, RUE DE L'HÔPITAL, 17

ÉVOLE

On demande à louer, tout de suite ou époque à convenir, un logement de trois ou quatre chambres et dépendances, avec jouissance d'un jardin. — Gaz désiré.

Adresser les offres par écrit sous D. D. 808 au bureau du journal. c.o.

OFFRES DE SERVICES

Une jeune fille bien recommandée et au courant du service, cherche une place de **bonne** ou **femme de chambre** dans une petite famille pour le 1er décembre. S'informer du n° 846 au bureau de la Feuille d'Avis.

La Famille bureau de placement, Treille 5, offre deux bonnes filles sachant cuire, pour maison bourgeoise ou restaurant.

UNE PERSONNE
veuve, âgée de 26 ans, parlant les deux langues, sachant cuire, cherche place dans un ménage en ville ou à la campagne S'adresser à Mme Perrelli, Vauseyon.

On désire placer comme **volontaire,** une jeune fille d'Aarau, dans une famille sérieuse où elle aurait l'occasion d'apprendre la langue française, tout en s'aidant aux travaux du ménage. Adresser les offres à **M. le pasteur Lequin, à Fontainemelon.** H 2908 N

Jeune homme, de 24 ans (Bernois), sachant bien soigner et conduire les chevaux et au courant des travaux de jardin, cherche place dans bonne famille, où il aurait l'occasion d'apprendre le français. Prétentions modestes.
Prière d'adresser les offres à M. le pasteur Wyss, Anet, canton de Berne.

Une jeune personne en bonne santé cherche place comme
NOURRICE
le plus tôt possible. S'adresser Saars n° 25, Neuchâtel.

JEUNE FILLE
connaissant la couture, désirant apprendre le français, cherche place comme femme de chambre ou pour soigner un petit ménage. S'adr. Palais Rougemont 10.

Jeune fille, sachant la cuisine, cherche place pour tout faire dans un petit ménage. S'adresser Mme Roulet, docteur, à Colombier. c.o.

UNE JEUNE FILLE

robuste, ayant déjà du service cherche place dans une petite famille. S'adr. à Gottlieb Schüpbach, bei Brücke, Steffisburg, Thoune.

On offre une cuisinière expérimentée. S'adresser à Mme de Merveilleux, au Pertuis-du-Soc.

Jeune fille, ayant déjà été en service, cherche place comme femme de chambre ou bonne d'enfants. Faire les offres sous M. R. 17, poste restante, Neuchâtel.

Une bonne cuisinière
de confiance se recommande pour faire des dîners ou soupers, ou comme remplaçante. S'adr. Chavannes n° 2, 2me.

PLACES DE DOMESTIQUES

Une fille connaissant les travaux d'un ménage soigné est demandée chez Mme Picard, Seyon 12, au 1er. c.o.

Pour l'Angleterre

On demande une domestique parlant anglais et bien au courant des travaux du ménage et de la cuisine.
S'adresser à Mme Jean Courvoisier, 21, faubourg de l'Hôpital, Neuchâtel.

Un bon domestique sachant bien traire et soigner le bétail, trouverait à se placer chez Charles Hofer, aux Métairies s/Boudry.

Bureau de placement patenté, rue de l'Hôpital 11, 1er, demande de bonnes cuisinières, femmes de chambre et filles pour le ménage.

EMPLOIS DIVERS

Jeune homme sérieux, cherche place tout de suite comme

mécanicien ou chauffeur

dans une fabrique ou atelier. Bons certificats à disposition. S'adresser sous P. M., Pension Guillaume-Tell, Neuchâtel.

On demande pour un magasin de blanc de la ville, une jeune fille sachant coudre et au courant de la vente. Adresser offres écrites sous F. N. 833 au bureau du journal.

Une bonne
tailleuse-lingère
demande des chemises d'homme à confectionner pour magasin. S'informer du n° 837 au bureau du journal.

JEUNE HOMME

Viennois, ayant fait un apprentissage de 3 ans dans maison de commerce et connaissant assez bien les langues française et anglaise, et muni de très bons certificats, cherche place dans bureau où il aurait l'occasion de se perfectionner dans la langue française. Prétentions modestes. Prière d'adresser offres sous initiales Z. C. 8528 à Rodolphe Mosse, Zurich.

UNE JEUNE FILLE

de 16 ans, parlant un peu le français, cherche emploi dans un magasin où elle aurait l'occasion d'apprendre le service et les travaux de bureau. Prière d'adresser offres à M. Vögeli-Schilt, Quai du Bas 31, Bienne.

Un jeune homme, déjà un peu au courant des travaux de bureau et bien recommandé, serait reçu dans une étude de notaire. Rétribution selon capacités. Adresser offres écrites avec certificats et prétentions sous chiffre A B 827 au bureau du journal.

DEMANDE de PLACE

Jeune homme, ayant travaillé pendant 3 ans et demi dans un commerce de fers de la Suisse romande, désire engagement dans une maison analogue où il pourrait se perfectionner dans les travaux de bureau. Prétentions modestes. Entrée à volonté. Certificats à disposition. S'adresser à **Ferd. Willmann, Kriens** près Lucerne. (K 1693 L)

Une personne de confiance demande des journées.
S'adresser Grand'rue 2, derrière.

CONCIERGE

Une dame veuve ayant deux enfants en bas âge et recommandable à tous égards, désire trouver un emploi de concierge, ou des bureaux et magasins à soigner. Prétentions modestes. S'adresser à **Ed. Petitpierre, notaire,** 8, rue des Epancheurs.

APPRENTISSAGES

Un jeune homme intelligent et ayant une bonne écriture, pourrait entrer comme apprenti dans un bureau de la ville. Rétribution immédiate. Adresser les offres case postale 5766, Neuchâtel.

PERDU OU TROUVÉ

Trouvé un **abonnement au tram.** Le réclamer chez M. Terrisse, Boine 2, Neuchâtel.

EXTRAIT DE LA FEUILLE OFFICIELLE

— Faillite de Charles Bollini, entrepreneur, domicilié à la Chaux-de-Fonds. Délai pour intenter action en opposition à l'état de collocation : le 25 novembre 1902.

— Faillite de Lina-Emma Aellen, fabricant d'horlogerie, au Locle. Date de la révocation : 13 novembre 1902.

— Demande en divorce de dame Lucie-Adèle Guye, née Debrot, ménagère, domiciliée au Locle, à son mari, le citoyen Numa Guye, horloger, domicilié à la Côte-aux-Fées.

— Demande en séparation de biens de dame Sophie-Henriette-Louise Rubeli, née Galland, ménagère, à son mari, le citoyen Paul-Edouard Rubeli, vigneron, les deux à Auvernier.

— L'acte de décès de Alfred-Edouard Matthey-Henny, fils de feu Auguste-Théophile et de Sophie-Augustine Huguenin-Dumittan, âgé de 22 ans, né aux Ponts-de-Martel, domicilié à Lyon, a été déposé le 12 novembre 1902, au greffe de paix de Neuchâtel, en vue de faire courir les délais pour l'investiture de la succession du défunt.

— L'acte de décès de Charles Friedrichs, fils de feu Charles et de Louise née Courvoisier, voyageur de commerce, célibataire, âgé de 43 ans, domicilié à Paris, décédé à Gap (Hautes-Alpes), le 30 juillet 1902, a été déposé le 13 novembre 1902, au greffe de paix de Neuchâtel, en vue de faire courir les délais pour l'acceptation de la succession du défunt.

PUBLICATIONS SCOLAIRES

Le Locle: — Ecole industrielle. — Un poste de maître de langue et de littérature françaises est au concours jusqu'au 25 novembre. Traitement: 3,000 francs Examen de concours: le 1er décembre. Entrée en fonctions: le 3 janvier 1903. Adresser les offres de service avec pièces à l'appui à la Direction de l'école, et en aviser le secrétariat du département de l'Instruction publique.

Voir l'état-civil à page 3.

CHRONIQUE ÉTRANGÈRE

Les Doukhobors du Canada, amenés de force, par voie ferrée, à Yorkton, se sont mis en marche pour regagner leurs villages, où ils promettent de rester jusqu'au printemps. On a tout lieu de croire qu'ils tiendront leur promesse.

La panique de New-York. — Le verdict du jury du coroner, au sujet du désastre de Madison's Square, soit des explosions de feux d'artifice qui l'ont amené, est bref: « Cause inconnue ». Donc, personne n'en est rendu responsable, mais le jury suggère, dans une apostille, que l'explosion de bombes quelconques soit désormais prohibée, soit dans les rues, soit dans les parcs de New-York.

NOUVELLES SUISSES

Chemineaux. — La deuxième conférence des représentants de l'Association suisse des chemineaux a décidé d'adresser à la commission du Conseil national chargée d'étudier la loi relative à la durée du travail dans les entreprises de transports, une nouvelle requête pour la prier de donner plus d'étendue à un certain nombre de dispositions de la loi.

Code civil suisse. — La commission du code civil se réunira à nouveau au printemps pour étudier les chapitres du droit des choses, qu'elle n'a pas encore abordés.

Du 10 au 15 novembre, la commission a examiné la propriété mobilière, les servitudes, le nantissement et le droit de rétention, le gage sur les créances, l'hypothèque mobilière et le prêt sur gage. Par contre, elle a décidé d'ajourner l'examen des titres traitant de la charge foncière et des lettres de gage jusqu'au moment où elle étudiera le gage mobilier.

La commission a approuvé les prescriptions relatives aux choses trouvées et aux servitudes foncières. Sur ce point, elle a estimé qu'il suffit d'exiger, pour l'acquisition, la forme écrite, au lieu de l'inscription au registre foncier que le projet prévoit. La réglementation de l'usufruit a été également approuvée, en particulier celle de l'usufruit d'une créance que la commission a adoptée telle que le projet l'établit; après avoir examiné plusieurs propositions divergentes qui concernent les prescriptions relatives au nantissement, la commission a conservé, quant au fond, les dispositions du droit actuel. Par contre, elle a décidé, au sujet du gage sur les créances, de prescrire pour que la créance soit valable, la remise du titre ou de la valeur au créancier-gagiste, en plus de la forme écrite de la constitution; mais elle a décidé d'autre part de ne plus exiger la dénonciation au débiteur.

La majorité de la commission a adopté «l'hypothèque mobilière», mais en introduisant une réserve, savoir que la constitution peut avoir lieu pour les droits d'instituts financiers et de syndicats professionnels sur le bétail, le matériel mobilier d'exploitation, les fonds de marchandises, ainsi que pour les droits de fournisseurs du matériel mobilier d'exploitation sur les objets livrés. La commission a accepté la défense du « pactum reservati domini », en se réservant d'examiner s'il y a lieu d'introduire des réserves plus détaillées.

Enfin elle a apporté une modification aux décisions prises la précédente semaine. Elle a en effet décidé que les services des eaux doivent jouir d'un droit d'expropriation plus exactement défini.

Dans sa prochaine et dernière session, la commission étudiera encore les « concessions hydrauliques, les mines », le « gage immobilier », ainsi que la « possession » et le « registre foncier ».

ZURICH. — L'assemblée des délégués des associations catholiques du canton de Zurich (Männer- und Arbeitervereine) a décidé de laisser liberté de vote à ses membres en ce qui concerne les subventions scolaires.

— La réunion d'Uster du parti démocratique, après avoir entendu un rapport de M. Fritschi, conseiller national, s'est prononcée à l'unanimité pour l'acceptation des subventions scolaires. A l'unanimité également, elle a voté une résolution tendant à placer le régime des eaux et en particulier les forces hydrauliques sous la haute surveillance de la Confédération.

— La Société de la presse libérale du canton de Zurich, qui s'est réunie à Zurich samedi, a décidé de soutenir les subventions scolaires.

TESSIN. — L'extrême-gauche avait organisé pour dimanche après midi, à Maroggia, une manifestation en l'honneur de M. Manzoni. Les socialistes y ont pris part. M. Manzoni a prononcé un discours dans lequel il a attaqué la politique du gouvernement et annoncé que le groupe de l'extrême-gauche continuera sa vie autonome.

Forman (Ether contre le coryza) soumis à l'épreuve dans les hôpitaux et souvent désigné par les médecins comme un remède souverain, **idéal contre le coryza** (rhume de cerveau). Pour un petit rhume, se servir du coton Forman, la boîte 40 cent. Contre un rhume plus opiniâtre, employer les pastilles Forman pour inhalation; prix 75 cent. **Effet surprenant.** Se trouve dans toutes les pharmacies. Consulter son médecin.

Que ceux qui souffrent de rhumatismes, dans les membres, courbatures, emploient l'emplâtre **Rocco** avec coussin de flanelle; il agit d'une façon admirable. Dans les pharmacies, à 1 fr. 25.

Un vide vraiment sensible dans le nombre des remèdes contre les varices et leurs ulcères est comblé par l'onguent breveté « Varicol », recommandé par les médecins, du Dr Gœttig, pharmac. à Binningen-Bâle Brochure gratuite avec certificats, ainsi que pot à 3 fr., se trouvent dans toutes les pharmacies; à Neuchâtel, chez M. A. Donner.

Contre les Rhumatismes
(provenant de refroidissement), le lombago, la sciatique, les névralgies, on emploie avec
Plein Succès
le **Rheumatol** (remède externe, friction), prescrit par **MM. les médecins.**
Le **Rheumatol** se trouve dans **toutes les Pharmacies** à **1 fr. 50** le flacon avec mode d'emploi.

REMÈDE FORTIFIANT
M. le Dr Beese, à Neuhaldensleben, écrit : « Bien que j'aie une aversion prononcée contre le grand nombre de préparations nouvelles, j'avais cependant une fois, dans un cas désespéré, où je ne savais plus qu'ordonner, prescrit l'hématogène du Dr-méd. Hommel. **L'effet en fut des plus surprenants.** J'estime fort l'hématogène dans les cas d'accouchements et d'affections d'estomac et d'entrailles, ainsi que dans tout autre cas de faiblesse. D'après mon expérience, ce moyen est particulièrement efficace chez les femmes et les jeunes filles. » Dépôts dans toutes les pharmacies. 84

IMPRIMERIE WOLFRATH & SPERLÉ

38 Feuilleton de la Feuille d'Avis de Neuchâtel

L'ENTRAVE

PAR

DANIELLE D'ARTHEZ

Marie-Magdeleine, rouge de honte de se sentir un fardeau encombrant que chacun rejetait, s'éloigna de la table. Elle étouffait dans cette maison silencieuse où tout dormait, car il se faisait tard. Elle prit une mante et sortit sans bruit.

L'air était vif; un frais parfum salin arrivait de la mer; les étoiles scintillaient comme des diamants sur du velours noir. La nuit n'était pas très obscure. Marie-Magdeleine sortit du jardin et marcha vers la lande, au hasard. Ses pensées avaient dévié; maintenant elle songeait à Robert, à leur passager attendrissement dans ce petit cimetière ensoleillé; puis la scène brutale qui avait suivi.

Et dans une lucidité de souvenir singulière, elle le revit à ce moment; elle revit des attitudes et des expressions de physionomie qu'il avait eues.

L'impression fut si vive qu'elle revécut l'heure douloureuse où tout s'était brisé entre eux. Avec quelle dureté il l'avait repoussée! De quel ton hautain il avait posé un ultimatum inacceptable! Non! non! il ne l'aimait pas; il voulait d'elle sa gracieuse et jolie personne: c'était un genre d'amour qui devait s'éteindre avec les années. Il y avait là une sorte d'humiliant et inconscient dédain, dont elle avait souvent souffert. Cela expliquait qu'il se résignât si facilement à la perdre. Et il s'habituerait vite à son absence. Une amertume pleine d'angoisse gonfla le cœur de Marie-Magdeleine. Elle se sentit diminuée à ses propres yeux, de n'avoir pu inspirer son mari des sentiments plus élevés.

Elle trébucha sur une pierre et s'arrêta. Autour d'elle, toute chose se noyait dans un ombre claire... Les étoiles scintillaient éperdûment. Elle distinguait de confus amas de roches sous ses pieds; elle avait la sensation de dures tiges de bruyère, et quelquefois d'une épine d'ajonc aiguë. Un grand silence, empli du grondement du vent et de la mer, enveloppait la vaste lande. Pas un être humain ne semblait vivre là.

Elle frissonna. L'horreur de la solitude entra en elle. Elle avança encore du côté où elle entendait le flot. Ses pensées se faisaient plus âpres, maintenant; avec son chagrin de cœur, les brutalités matérielles de la vie apparaissaient.

Son père allait la repousser; elle en était assurée. Si, fatigué de ses plaintes, il finissait par la reprendre, quelle existence suivrait? Elle savait les projets d'avenir qu'il avait faits sur le mariage de sa fille. Voici que tout cela lui manquait; il la considérerait comme une sotte femme qui, non seulement gâche sa propre vie, mais celle des autres; il l'accuserait d'égoïsme. Il ne serait ni attentif, ni bon. Il ne prendrait aucune part à son malheur; il la traiterait plutôt en ingrate et en maladroite; il aimait à se plaindre lui-même; il se soulagerait ainsi. Et elle lui serait une charge considérable... Non; pas cela. Il valait mieux travailler.... A quoi travailler? Elle avait été jusqu'ici un être inutile et charmant. Son éducation ne l'avait pas du tout préparée à une lutte pour la vie. Alors que faire? Des visions décourageantes de femmes qui cousent dans des mansardes sans feu, ont des doigts noircis de piqûres et des robes usées, lui traversèrent l'esprit.

Mais elle était très lasse de penser: cette dernière difficulté, s'ajoutant à ses tristesses, lui rendit l'insensibilité presque stupide qu'elle avait éprouvée après avoir quitté Robert. Elle songea à lui encore; c'est lui seulement qui l'occupait; et tout le reste, elle le rejetait loin, remettant à plus tard l'ennui d'y réfléchir.

Elle arriva tout au bord de la falaise. Elle demeura immobile. L'impression était très belle; la mer se retirait. A ses pieds, à quelques mètres au-dessous, Marie-Magdeleine voyait d'énormes et informes blocs déchiquetés, des masses de granit qui semblaient les débris de quelque ville cyclopéenne.

Plus loin, sur la grève, vers le flot, des points lumineux s'agitaient: les lanternes des pêcheurs qui s'en allaient, à marée basse, chercher des homards sous les roches. Tout au fond on entrevoyait une masse mouvante et infinie d'eau, des vagues lentes et régulières, dont l'effondrement emplissait d'un bruit continu l'immense grève. Une lueur très vive, quoique éloignée, brillait en un point de la falaise. C'était le phare du sémaphore....

Marie-Magdeleine regarda tout cela. Elle était brisée, elle souffrait; son cerveau, las de tourner toujours dans le même cercle d'idées, comme un cheval dans un manège, lui faisait mal; elle souhaita ne plus penser du tout. Elle regarda les points lumineux, dont le reflet humide s'allongeait très loin sur le sable. Elle entendait, par instants, la voix de ces pêcheurs, éloignés pourtant de plusieurs kilomètres. Elle ne philosophait pas; elle ne désira pas sentimentalement la destinée des misérables gens qu'elle entrevoyait là... elle demeura immobile à regarder la nuit.

Et peu à peu la souffrance, exaspérée par la solitude et l'énervement, prit une acuité de crise physique. La désolation immense la saisit, de ne sentir plus rien autour de soi: aucune affection qui protège; ni père, ni mari; le même isolement dans la vie que l'isolement sur cette lande. Et cette détresse devint si poignante, si atroce, que tout à coup, prise d'un délire calme et d'une espèce de courage d'en finir tout de suite, en une seule fois, Marie-Magdeleine, restée debout sur la falaise, marcha vers le vide et tomba roulant de roche en roche, jusqu'à un bloc énorme, et où elle alla s'écraser, inerte, et ne souffrant plus, cette fois...

Robert ne connaissait pas le pays et, comptant bien d'ailleurs remmener Marie-Magdeleine, avait laissé déposer sa valise dans une vieille auberge du village, qui, décorée du nom prétentieux d'hôtel, était restée telle qu'au temps où ce coin de Bretagne ne recevait pas de touristes. Il était là, à plusieurs kilomètres de Trégastel. De sa fenêtre, il voyait une immense rade, bordée de quais très bas, une rade marécageuse, envahie d'herbes d'eau, où, à marée basse, les barques échouées sur la vase avaient l'air de poissons morts...

Après un mauvais dîner, dans une longue salle très basse de plafond, encombrée d'Anglais bruyants, il entra dans sa chambre et vint s'asseoir auprès de la fenêtre ouverte. La mer baissait; les barques étaient parties pour la pêche de nuit; quelques-unes seulement, couchées dans la vase, accentuaient la tristesse de ce paysage de mer, d'où la mer s'était retirée. Robert demeura très longtemps immobile, fumant d'innombrables cigarettes, regardant d'un air absorbé le ciel s'assombrir et les étoiles s'allumer.

Durant les premières heures, il fut entouré d'un tapage de gens joyeux, conversations animées, chocs de verres, bruit de boules heurtées dans le jeu de paume du jardin; puis, peu à peu, cela s'éteignit. Il entendit rentrer tous ses voisins; les maisons du village, éclairées d'abord, s'éteignirent une à une, il n'y eut plus que la lumière du petit phare de la jetée.

Robert savait qu'il ne dormirait pas. Il se décida à passer là sa nuit. Des pensées trop âpres le tenaient en éveil. Après le premier désappointement, il se ressaisissait. Il avait un esprit calme et réfléchi. Pour le mettre hors de lui-même, comme l'avait vu Lucy Hartley, il fallait un paroxysme de passion. La honte que Marie-Magdeleine le repoussât encore, jointe à la rancune personnelle qu'il avait contre elle depuis plusieurs semaines, et l'influence de sa mère sur lui, tout cela avait amené une véritable crise, dont il n'était pas remis à cette heure. Sa colère, pour être moins violente, était plus profonde. Elle était raisonnée et calme. Tout ce qu'il avait fait pour plaire à sa femme lui revenait en mémoire; tout cela, la bonté indulgente de Mme Le Clercq faisant ressortir l'ingratitude de Marie-Magdeleine, prouvait bien qu'il n'y avait en jeu qu'un misérable orgueil; qu'elle ne l'aimait pas du tout, puisqu'elle pouvait se résigner à une éternelle séparation.

Le cœur gonflé d'amertume, Robert passa de longues heures à retourner dans sa pensée cette conviction abominable. Elle ne l'avait accepté que parce qu'il était riche et lui faisait une situation désirable; elle voulait, à présent, abuser de son influence sur lui pour l'éloigner de sa mère, afin de pouvoir être libre absolument. Il s'y refusait? Très aisément, alors, elle renonçait à lui. Elle allait reprendre, avec ses amis d'autrefois, une vie gaie et insouciante. Elle devait bien savoir qu'il ne la laisserait pas sans ressource, et sans doute elle allait jouir gaiement des revenus et de la liberté que lui donnerait son mariage très bref. Quelques mois de contrainte allaient lui assurer l'existence bohème qu'elle voulait.

Robert était exaspéré. Il sentait bien qu'il s'excitait hors de toute mesure à insulter par ces idées Marie-Magdeleine. Il sentait bien qu'elle n'était pas cela. Il sentait aussi, au fond de l'âme, que sa mère avait eu quelques torts et qu'en ce moment même, elle eût dû agir autrement, se retirer de leur vie, leur permettre d'être heureux.

Des paroles de Lucy Hartley lui revenaient, gênantes... Mais il étouffait cela aussitôt en se rappelant l'indifférence, l'hostilité que lui montrait sa femme depuis des semaines; et son obstination, et son silence à toutes ses prières, là-bas, dans ce cimetière où ils s'étaient séparés. Pourtant, de quel accent ému elle avait dit: « Moi, dans le wagon, j'ai pleuré! » Il crut sentir encore sur sa main la chaleur douce de la main de Mad, cette muette caresse qui lui avait remué le cœur comme un aveu d'amour.

(A suivre.)

Reproduction autorisée pour les journaux ayant un traité avec la Société des Gens de Lettres.